Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8970249
Centre d'intérêt: 560

Bhérer, Donald.

Rapport sur le programme d'études amérindiennes : phase pré-implantation / Donald Bhérer. -- [Sept-Iles] : Cégep de Sept-Iles, Service du développement pédagogique, 1983.
103 f. en foliotation multiple ; 29 cm.

Bibliogr.: f. 46.

Vedette(s)-secondaire(s): Cégep de Sept-Iles. Service du développement pédagogique

---

Descripteur(s): Amérindien * Programme d'études * Elaboration de programme * Implantation * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Etudes amérindiennes * Montagnais

---

Ce rapport rend compte des démarches entreprises par le Collège de Sept-Iles en vue de mieux répondre aux besoins de formation des autochtones montagnais. Le premier chapitre fait l'historique du programme Etudes amérindiennes depuis novembre 1980 et met en évidence le processus de consultation utilisé. Le second chapitre résume la consultation du 15 décembre 1982 portant sur l'accessibilité et la persistance des Montagnais au collégial, leurs besoins de formation, la pertinence et la faisabilité d'un programme adapté aux autochtones et les modalités d'organisation d'un tel programme. Le chapitre suivant décrit le programme tel qu'approuvé en 1983 et fait la liste des cours alternatifs proposés. Le dernier chapitre porte sur les modalités de fonctionnement du programme en 1983-84.

Type de document: d

EDUQ
8970249

Cégep de Sept-Îles

RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ETUDES AMERINDIENNES

Donald Bhérer
Service du développement pédagogique

RAPPORT SUR LE

PROGRAMME D'ETUDES AMERINDIENNES

(Phase pré-implantation)

Suzanne Hébert, secrétaire
Donald Bhérer, conseiller pédagogique

Service du développement pédagogique
Cégep de Sept-Iles
OCTOBRE 1983

TABLE DES MATIERES

1. HISTORIQUE 1

2. CONSULTATION DES AUTOCHTONES MONTAGNAIS 8

2.1 Accessibilité et persistance scolaire au niveau collégial 10

2.2 Besoins en formation collégiale 12

2.3 Pertinence et faisabilité d'un programme de formation adapté 16

2.4 Modalités d'organisation 18

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME ETUDES AMERINDIENNES 19

3.1 Objectifs 21

3.2 Contenu 22

3.3 Conditions d'admission 28

3.4 Cours alternatifs 29

4. MODE DE FONCTIONNEMENT 34

4.1 Etudiants inscrits 37

4.2 Professeurs 40

4.3 Suivi des étudiants 41

4.4 Coordination des enseignements 42

4.5 Relations bandes-collège 44

5. BIBLIOGRAPHIE 45

ANNEXES

Grille de discussion utilisée lors de la réunion du 15 décembre 1982 ..... ANNEXE 1

Etude de clientèle d'un programme destiné aux amérindiens ..... ANNEXE 2

Communiqué de presse émis le 29 mars 1983 ..... ANNEXE 3

Description du contenu des cours du programme d'Etudes amérindiennes ..... ANNEXE 4

Description du programme de Techniques amérindiennes ..... ANNEXE 5

Extraits de la lettre de monsieur André Turcotte, D.S.P. du Cégep de Sept-Iles à madame Nicole Brodeur, D.G. de la DGEC (31 mars 1983) ..... ANNEXE 6

Avis de la Commission des droits de la personne sur les conditions d'admission au programme d'Etudes amérindiennes ..... ANNEXE 7

PRESENTATION

Le présent rapport se veut un compte rendu des démarches entreprises par le collège depuis maintenant plus de deux ans en vue de mieux répondre aux besoins de formation des autochtones montagnais.

Nous pensons qu'un tel document peut s'avérer d'une grande utilité à un moment où un programme de formation générale adapté aux amérindiens vient d'être implanté au Cégep de Sept-Iles.

Donald Bhérer
Le 7 octobre 1983

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier madame Suzanne Hébert pour la qualité de son soutien administratif qui a rendu possible la publication de ce rapport.

Donald Bhérer

CHAPITRE I

Historique

HISTORIQUE

Novembre 1980
à Mars 1981 : Une étude sur le développement des programmes professionnels au Cégep de Sept-Iles est réalisée. Cette étude est subventionnée par le Service de la recherche et du développement de la DGEC.

La consultation effectuée lors de cette étude permet de faire ressortir des besoins de formation spécifiques aux amérindiens.

17 juin 1982 : Lettre de monsieur Octave Deraps, D.G. du Cégep de Sept-Iles à monsieur Louis Vollant, D.G. du Comité éducatif Kanemetat. Le collège manifeste son ouverture et son intérêt à mieux répondre aux besoins de formation de la communauté montagnaise.

6 juillet 1982 : Lettre de Monsieur Vollant à Monsieur Deraps. Les montagnais sont très intéressés à participer à des rencontres pour situer leurs besoins et apporter des réponses à ceux-ci.

9 septembre 1982 : Première rencontre avec des représentants du collège et du Comité Kanemetat. On pose quelques éléments de problématique, envisage des hypothèses et décide d'entreprendre des démarches en tant que partenaires.

29 octobre 1982 : Rencontre de monsieur André Turcotte, D.S.P. du Cégep de Sept-Iles avec madame Jacqueline Dorman, coordonnatrice des activités en milieu amérindien et inuit au M.E.Q. Le D.S.P. informe Madame Dorman de l'évolution du dossier et vérifie si les démarches entreprises avec les montagnais s'inscrivent bien dans les orientations et les priorités du ministère.

1 novembre 1982 : Rencontre de monsieur André Turcotte avec monsieur Louis Vollant. Celui-ci souligne qu'il a été mandaté par l'ensemble des bandes montagnaises dans les échanges avec le collège sur les programmes de formation de niveau collégial. Il va de plus fai-

.../3

re une demande formelle auprès de Madame Dorman pour exprimer au M.E.Q. la nécessité que l'enseignement collégial puisse davantage répondre aux besoins de formation des montagnais.

3 novembre 1982 : Lettre à madame Jacqueline Dorman, cosignée par madame Bernadette Cleary, du Conseil des Montagnais de Pointe-Bleue, monsieur Michel Bacon, du Conseil de Bande de Betsiamites et monsieur Louis Vollant du Comité éducatif Kanemetat. Il s'agit d'une demande d'appui dans les démarches pour mieux identifier les besoins de formation des montagnais et la façon d'y répondre.

4 novembre 1982 : Rencontre de monsieur André Turcotte avec monsieur Raymond Labrecque, directeur des affaires éducatives à la DGEC. La problématique des échanges entre le collège et les montagnais est présentée. Le projet de recherche est envisagé et le collège demande un appui technique et budgétaire pour en permettre la réalisation.

15 novembre 1982 : Monsieur André Turcotte fait parvenir à monsieur Raymond Labrecque une demande écrite pour la réalisation d'une recherche sur un programme de formation générale s'adressant aux autochtones montagnais. L demande fait état des buts poursuivis, de la nature du projet, des activités prévues, du contexte de présentation du projet, des ressources humaines et financières devant y être affectées, de l'échéance, du responsable de la recherche et du répondant à la DGEC (ce dernier est en l'occurence monsieur Louis Dallaire).

19 novembre 1982 : Monsieur André Turcotte fait parvenir à madame Jacqueline Dorman une lettre l'informant de la demande transmise à la DGEC.

22 novembre 1982 : Monsieur André Turcotte fait parvenir à monsieur Louis Vollant une lettre l'informant de la demande transmise à la DGEC.

24 novembre 1982 : Monsieur Louis Vollant fait parvenir à monsieur André Turcotte une lettre l'informant de la lettre d'appui à la demande du collège que les représentants des bandes montagnaises ont transmis à madame Jacqueline Dorman.

.../4

3 décembre 1982 : Rencontre entre monsieur Louis Vollant, monsieur André Turcotte et monsieur Donald Bhérer, conseiller pédagogique au Cégep de Sept-Iles, pour planifier la tenue d'une réunion impliquant la participation des répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises et des représentants du cégep. Etude d'une grille de discussion. (Cf. annexe 1)

15 décembre 1982 : Réunion des répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises et des représentants du Cégep de Sept-Iles. L'objectif de la réunion est de connaître le point de vue des répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises sur les aspects de la recherche qu'entend mener le Cégep de Sept-Iles. La réunion vise plus particulièrement à identifier et analyser les besoins de formation des autochtones montagnais et à formuler des attentes sur la façon de satisfaire ces besoins.

Les sujets suivants sont abordés:

- problématique actuelle de l'accès aux études collégiales des autochtones montagnais et de leur persistance à poursuivre celles-ci;
- besoins en formation collégiale;
- pertinence et faisabilité d'un programme de formation générale s'adressant aux autochtones montagnais;
- modalités particulières de prestation de l'enseignement et d'encadrement des élèves.

Décembre 1982 et janvier 1983 : Elaboration d'un projet de programme de formation générale en études amérindiennes.

12 janvier 1983 : La DGEC certifie officiellement les crédits alloués pour la recherche sur un programme de formation générale s'adressant aux autochtones montagnais. Une confirmation verbale de l'acceptation de la demande avait été faite en décembre.

14 janvier 1983 : Envoi aux répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises du compte rendu de la réunion du 15 décembre 1982, du projet de programme de formation générale en études amérindiennes et d'un document présentant des cours alternatifs.

.../5

18 janvier 1983 : Lettre de monsieur Donald Bhérer à monsieur Louis Dallaire l'informant du cheminement de la recherche.

Janvier et février 1983 : Etude du projet soumis au niveau des bandes et consultations.

Février 1983 : Réalisation par le Service de l'enseignement du Cégep de Sept-Iles d'une étude de clientèle d'un éventuel programme en études amérindiennes. (Cf. annexe 2)

25 février 1983 : Réunion entre les répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises et les représentants du Cégep de Sept-Iles. Deux sujets principaux sont abordés:

. discussion sur le projet soumis;

. implantation du programme.

Lors de cette réunion, un accord intervient sur le contenu d'un programme de formation générale en études amérindiennes et un échéancier d'implantation du programme est fixé.

2 mars 1983 : Lettre de monsieur André Turcotte à monsieur Raymond Labrecque l'informant de l'intention du collège de procéder à l'implantation du programme d'Etudes amérindiennes et demandant l'activation de tous les cours prévus dans le programme.

16 mars 1983 : Lettre d'appui de monsieur Michel Bacon du Conseil de Bande de Betsiamites au Cégep de Sept-Iles pour que celui-ci poursuive le travail entrepris.

16 mars 1983 : Lettre de madame Monique Lapointe-Aubin, chef du service des programmes de la DGEC, à monsieur André Turcotte et portant sur l'activation des cours du programme Etudes amérindiennes, les ressources humaines générées et le statut expérimental du programme.

17 mars 1983 : Rencontre de monsieur André Turcotte avec les responsables de la coordination départementale d'admi-

.../6

nistration, de sciences humaines et d'arts et lettres afin de les informer sur le programme d'Etudes amérindiennes et notamment sur l'intention du collège de procéder à la mise sur pied d'un département d'Etudes amérindiennes.

22 mars 1983 : Lettre d'appui de monsieur Raymond Jourdain, nouveau D.G. du Comité éducatif Kanemetat au Cégep de Sept-Iles pour que celui-ci poursuive le travail entrepris.

23 mars 1983 : Adoption par le Conseil d'administration du Cégep de Sept-Iles du projet de programme en études amérindiennes.

25 mars 1983 : Rencontre de monsieur André Turcotte avec monsieur Louis Dallaire puis avec madame Nicole Brodeur, D.G. de la DGEC. Les sujets suivants sont abordés:

- reconnaissance par la DGEC d'un statut spécial au programme Etudes amérindiennes;
- conditions d'admission au programme;
- ...

29 mars 1983 : Emission d'un communiqué de presse suite à la décision du C.A. (Cf. annexe 3)

Fin mars 1983 : Elaboration par monsieur Donald Bhérer d'une monographie visant à informer les candidats sur le programme d'Etudes amérindiennes.

30 mars 1983 : Envoi par monsieur Donald Bhérer aux répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises:

- du compte rendu de la réunion du 25 février;
- des monographies sur le programme Etudes amérindiennes;
- de demandes d'admission pour les candidats éventuels.

30 mars 1983 : Demande d'avis du collège à la Commission des droits de la personne sur les conditions d'admission au programme d'Etudes amérindiennes.

.../7

31 mars 1983 : Lettre de monsieur André Turcotte à madame Nicole Brodeur faisant notamment état d'une demande de statut spécial pour le programme d'Etudes amérindiennes. (Cf. annexe 6)

14 avril 1983 : Envoi par monsieur André Turcotte d'une note de service faisant suite à la réunion du 17 mars.

Avril-Mai 1983 : Information aux candidats par monsieur Donald Bhérer. Rencontres à Hâvre St-Pierre, Sept-Iles Mingan,...

Rencontre d'information et échanges avec des porte-parole du M.A.I.N.

Juin-Septembre 1983 : Échanges de correspondance entre le collège et la DGEC sur le programme d'Etudes amérindiennes.

21 juin 1983 : Réception de l'avis de la Commission des droits de la personne sur les conditions d'admission au programme d'Etudes amérindiennes. (Cf. annexe 7)

15 août 1983 : Transmission à monsieur Louis Dallaire de la DGEC de l'avis de la Commission des droits de la personne sur les conditions d'admission au programme d'Etudes amérindiennes.

Août 1983 : Recrutement, sélection et engagement des professeurs du programme d'Etudes amérindiennes. Inscription des étudiants.

.../8

CHAPITRE 2

Consultation des autochtones montagnais

CONSULTATION DES AUTOCHTONES MONTAGNAIS

L'historique dressé au chapitre précédent met en évidence les relations étroites qu'a entretenues le collège avec les bandes montagnaises depuis juin 1982. Nous pouvons dire qu'un processus continu de consultation a été mis en place en vue d'en arriver à ce que notre institution réponde mieux aux besoins de formation des montagnais.

Cette consultation a connu un temps fort le 15 décembre 1982. En effet, c'est lors d'une réunion tenue ce jour-là qu'ont été recueillies et mises en commun les réponses des montagnais aux questions posées par le collège et portant sur:

- l'accessibilité et la persistance scolaire au niveau collégial des autochtones montagnais;
- leurs besoins en formation collégiale;
- la pertinence et la faisabilité d'un programme de formation adapté aux autochtones montagnais;
- les modalités d'organisation d'un tel programme.

Dans ce chapitre, nous tenterons de faire état des données recueillies et qui concernent ces divers aspects. Ces données, dont nous ferons la synthèse, réfèrent tant aux débats tenus qu'aux documents déposés lors de cette réunion.

.../10

2.1 Accessibilité et persistance scolaire au niveau collégial

En '82-'83, plus d'une centaine d'étudiants montagnais fréquentaient des institutions collégiales. Selon nos informateurs, ce nombre d'étudiants ne représente, en terme de pourcentage, que 20% de la clientèle potentielle; selon eux, c'est le pourcentage observé depuis 5 ans. A quoi cela est-il dû?

Mentionnons d'abord qu'un certain pourcentage des adolescents (selon l'étude de madame Danielle Descent, environ 20% à Sept-Iles/Malioténam) ne fréquente plus d'établissements scolaires. Soulignons ensuite que même si le bassin de clientèle au niveau secondaire est assez important (les réserves comme Sept-Iles et Pointe-Bleue, par exemple, comptaient en effet chacune environ 165 étudiants en '82-'83) le taux d'abandon y est cependant très élevé: les étudiants abandonnant principalement par manque de motivation ou en raison de difficultés d'adaptation,...

Ajoutons à cela que le taux de passage secondaire/collégial est généralement très inférieur à ce qu'on observe chez les non-indiens et cela malgré des programmes d'aide financière en éducation. Par rapport aux études collégiales, les étudiants montagnais manquent d'information et vivent des problèmes aigus d'orientation. C'est un univers qui leur est étranger. Concrètement, ils ne peuvent faire le lien entre ce n lieu et leur vécu.

Pour nos informateurs, le phénomène de prise en charge des bandes en éducation démontre qu'il est possible de faire le lien entre le milieu postsecondaire et les communautés autochtones et que des programmes de formation postsecondaire destinés aux amérindiens peuvent être viables. En effet, face à un objectif concret

.../11

qui rallie les communautés (la prise en charge) et aux besoins de formation qui en découlent, une scolarisation au niveau universitaire s'est effectuée de façon remarquable.

Il faut, selon eux, créer au niveau collégial un modèle semblable. Avec un programme adopté répondant aux besoins de formation liés à la prise en charge, les difficultés d'accès et de persistance qu'on connaît actuellement devraient se résorber puisqu'on proposerait alors aux étudiants un objectif concret à atteindre contribuant au développement de leur communauté, un objectif dans lequel ils se reconnaissent et qui est susceptible de les motiver.

On fait observer également que la dispersion des étudiants présentement inscrits au collégial dans plusieurs institutions rend leur encadrement difficile. C'est un facteur affectant leur persistance scolaire, car ces étudiants ont besoin d'un support adéquat leur permettant de surmonter les difficultés d'adaptation qu'ils rencontrent.

Le fait que les étudiants qui sont au collégial soient inscrits surtout dans les programmes de sciences humaines sans mathématiques soulève des interrogations chez les répondants montagnais. Cela leur apparaît lié aux problèmes d'orientation et d'information des étudiants déjà mentionnés plus haut.

On note aussi une tendance chez les jeunes adultes décrocheurs à retourner aux études. Ceci peut, dit-on, inciter les jeunes à poursuivre leurs études.

.../12

2.2 Besoins en formation collégiale

La formation collégiale dispensée aux étudiants montagnais devrait leur permettre de répondre à leurs besoins propres et à ceux de leur communauté. Présentement, il y a un certain tiraillement dû au fait que les bandes ont besoin de personnel compétent et qu'en même temps, les longues fréquentations scolaires sont souvent synonymes d'acculturation.

On souligne ainsi qu'on a besoin de ressources à l'intérieur des conseils de bandes et qu'en même temps, les étudiants eux-mêmes n'aiment pas trop les longues études scolaires. Car au bout de ces études, ils risquent de ne pas revenir dans leurs villages.

En fait, pour nos interlocuteurs montagnais, les besoins sont là tant chez les étudiants eux-mêmes que chez le principal organisme employeur, le Conseil de bandes. La difficulté semble plutôt résider dans l'inadéquation des programmes offerts.

On fait observer en effet que les jeunes sentent le besoin d'être formés mais à condition que cela corresponde à quelque chose qu'ils vivent. Les programmes offerts actuellement leur apparaissent "très théoriques".

Les organismes représentatifs des autochtones sont des organismes-clés dans l'identification des besoins de formation puisque ces

.../13

organismes jouent un rôle central dans la vie des communautés et que les préoccupations qu'ils véhiculent rejoignent facilement les jeunes.

S'il existe un programme de formation répondant adéquatement aux besoins des amérindiens, il est possible de démontrer aux jeunes que les études qu'ils vont faire vont leur permettre de travailler à des projets précis, utiles à leurs communautés. Ils vont alors réaliser ce qu'ils peuvent faire à partir de leur formation, qu'ils ne s'acculturent pas mais qu'ils peuvent contribuer au développement réel de leurs communautés...

On souligne encore que le Conseil de bandes est le pivot central des communautés. Il donne de l'emploi, il monte des projets, des programmes. Il influence profondément les orientations des gens. Comme les jeunes désirent, après leurs études, retourner travailler dans leur milieu, ils doivent donc prendre une orientation les conduisant à des débouchés dans leurs réserves.

De plus, on fait remarquer qu'aussi longtemps qu'il n'y a pas de ressources humaines, il n'y a pas d'emplois possibles... A partir du moment où il y a des ressources, les possibilités d'emploi existent. C'est aussi les jeunes qui vont créer leur emploi.

Il semble clair, pour nos interlocuteurs, que les bandes aient des besoins en main-d'oeuvre ayant une formation collégiale.

.../14

En effet, dans l'optique actuelle d'autonomie, d'autogestion, de prise en charge, voire même de gouvernement local où se situe la plupart des groupes autochtones, il est évident que des ressources humaines amérindiennes ayant une formation postsecondaire sont nécessaires. Pour des raisons d'efficacité, de rendement, il y a, dans une diversité de secteurs, des besoins pour du personnel compétent démontrant de l'initiative, de la capacité de synthèse et du sens de l'organisation, autant d'éléments caractérisant le niveau des études postsecondaires.

Par ailleurs, ces besoins sont pour du personnel ayant une formation plutôt généraliste que spécialisée. C'est ce qui est nécessaire pour favoriser le développement des communautés. Cette formation doit pouvoir servir de voie de passage vers des études plus spécialisées.

Le principal domaine où se situe ces besoins de formation est celui de la gestion, de l'administration (management, comptabilité, gestion du personnel,...) et les domaines qui y sont reliés (économique, droit,...). Il importe aussi, et c'est un besoin secondaire dépendant du premier, que l'étudiant acquière également une formation lui permettant d'exercer du leadership dans sa communauté: sensibiliser, animer, identifier les besoins, informer, rencontrer des groupes,...

On fait aussi remarquer qu'il est important, dans leur formation, de faire participer les jeunes à des recherches de façon à les intéresser activement à leur culture.

.../15

Cette dimension culturelle peut être véhiculée dans l'ensemble des cours, même en gestion.

On signale enfin que c'est dès le secondaire qu'il faut sensibiliser les étudiants aux besoins de leur communauté.

.../16

2.3 Pertinence et faisabilité d'un programme de formation adapté

Il apparaît pertinent à nos interlocuteurs montagnais d'envisager un "programme de formation adapté" en raison des besoins qui viennent d'être identifiés et de la problématique qui les sous-tend. Ce programme devrait être de niveau collégial et en être un de formation générale. Les programmes actuellement offerts ne répondent pas aux besoins des autochtones.

Quant au contenu même d'un tel "programme adapté", il devrait être élaboré en tenant compte:

- de l'expérience du Cégep de St-Félicien avec le programme de Techniques amérindiennes,
- des programmes de niveau universitaire s'adressant à des autochtones,
- des observations faites par les répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises.

Ces observations, dont nous ferons état maintenant, peuvent être regroupées en fonction des types de cours constituant un programme.

A propos des cours de langue maternelle, on reconnaît que s'il y avait une université montagnaise et que si les communications s'effectuaient en montagnais dans les bandes, il serait envisageable d'avoir des cours de langue maternelle en montagnais. Mais tel n'est pas le cas. Il importe donc d'assurer aux étudiants une formation en français équivalente à celle que reçoivent les non-amérindiens pour leur permettre d'avoir accès aux mêmes débouchés et de disposer des mêmes chances de réussite. On souhaite cependant que les cours de français dispensés soient plus respectueux des différences culturelles des

.../17

amérindiens, qu'on mette l'accent sur le français écrit, pratique, et non sur les genres littéraires (théâtre, poésie,...). Une telle séquence différerait sans nul doute de celle qu'on connaît présentement dans la programmation institutionnelle du collège.

On tient par ailleurs à ce qu'il soit fait une place à deux cours de langue montagnaise au niveau des cours complémentaires.

En philosophie et en éducation physique, on se dit prêt à accepter les objectifs actuels de ces cours.

Au niveau de la concentration, il faudrait s'aligner sur les besoins prioritaires de formation identifiés dans la section précédente.

On souhaite finalement que soit faite une place à l'informatique dans les cours complémentaires.

.../18

2.4 Modalités d'organisation

Certaines modalités d'organisation de l'enseignement sont pour nos interlocuteurs montagnais, liées au bon fonctionnement d'un éventuel programme de formation adapté.

Il leur apparaît important de favoriser la création de groupes homogènes dans la plupart des cours du programme. Les cours qui sont soustraits à cette règle sont ceux d'éducation physique, de philosophie et certains cours de concentration à contenu culturel très réduit (comptabilité,...). Le maintien de groupes hétérogènes dans le programme permet d'éviter d'isoler complètement les étudiants amérindiens des non-amérindiens et d'en quelque sorte couper ceux-ci de la vie du collège. Les cours de philosophie, notamment, peuvent être l'occasion d'échanges enrichissants entre étudiants de cultures différentes.

On insiste pour souligner que les étudiants amérindiens bénéficieraient grandement des services d'un conseiller leur fournissant une aide pédagogique dans leur cheminement au collège. L'encadrement, le suivi des étudiants est un élément important du succès du programme devant être mis de l'avant. Ce conseiller pourrait également jouer un rôle de coordination entre les professeurs du programme.

Il apparaît aussi indispensable qu'un mécanisme de concertation permanent entre le Cégep de Sept-Iles et les bandes montagnaises soit mis en place. Un tel mécanisme devrait assurer le suivi et l'évaluation de l'expérimentation du nouveau programme.

CHAPITRE 3

Description du programme Etudes amérindiennes

DESCRIPTION DU PROGRAMME ETUDES AMERINDIENNES

Le 14 janvier 1983, un projet de programme de formation générale en Etudes amérindiennes était envoyé aux répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises. L'envoi de ce document faisait suite à la réunion du 15 décembre 1982. Etait joint également à l'envoi un document présentant des cours alternatifs pouvant s'ils étaient jugés plus pertinents remplacer ceux proposés dans le projet soumis.

Durant plus d'un mois, les répondants en matière d'éducation ont étudié cette documentation. De multiples échanges ont eu lieu durant cette période entre le collège et les répondants des bandes afin de mettre au point le projet soumis. Finalement, lors d'une réunion tenue le 25 février 1983, un projet définitif était accepté.

Le 23 mars 1983, le Conseil d'administration du Cégep de Sept-Iles approuvait le projet d'implantation du projet d'Etudes amérindiennes en septembre 1983.

Dans ce chapitre, nous présenterons, tel qu'ils ont été approuvés, les objectifs, le contenu et les conditions d'admission du programme d'Etudes amérindiennes. Nous ferons également état des cours alternatifs proposés dans l'envoi du 14 janvier 1983.

.../21

3.1 Objectifs

Le programme d'Etudes amérindiennes poursuit deux objectifs:

- donner à l'étudiant amérindien une formation lui permettant d'exercer des fonctions de responsabilité au niveau de sa réserve
- donner à l'étudiant amérindien une formation lui permettant d'accéder à des études universitaires.

.../22

3.2 Contenu du programme

Le programme d'Etudes amérindiennes comporte pour chaque session les cours suivants:

NUMERO	TITRE	PONDERATION
Première session		
601-111-76	Français	3-0-3
340-101-77	La philosophie et la connaissance	3-0-3
109-101	EDUCATION PHYSIQUE (Cours au choix)	
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	3-0-3
383-915-71	Initiation à la vie économique	3-0-3
388-211-77	Problèmes sociaux	2-2-3
1 COURS COMPLEMENTAIRE:		
906-102-78	Montagnais I	3-0-3
Deuxième session		
601-211-76	Français	3-0-3
340-201-77	La philosophie, la nature et la culture	3-0-3
109-201	EDUCATION PHYSIQUE (Cours au choix)	
401-982-78	Administration personnelle	3-0-3
401-971-78	Comptabilité générale	2-2-2
383-936-75	Développement économique des réserves indiennes	3-0-3
1 COURS COMPLEMENTAIRE:		
906-103-78	Montagnais II	3-0-3

.../23

Troisième session

601-402-70	Essai	3-0-3
340-301-77	La philosophie et l'homme	3-0-3
109-301	EDUCATION PHYSIQUE (Cours au choix)	
401-430-79	Gestion du personnel	3-0-3
385-948-78	La pensée politique des indiens du Canada	3-0-3
388-311-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes I	2-2-3
1 COURS COMPLEMENTAIRE PARMI LES SUIVANTS:		
120-901-77	L'exploration de la nutrition	3-0-2
243-903-79	L'électricité et ses applications quotidiennes	1-2-1
310-311-75	Le Québec	2-1-3
350-901-77	Le développement de la personne	3-0-3
420-900-74	Initiation à l'informatique	2-1-3

Quatrième session

601-902-73	Eléments de linguistique	3-0-3
340-401-77	Ethique et politique	3-0-3
109-401	EDUCATION PHYSIQUE (Cours au choix)	
392-512-74	Le gouvernement local	3-3-3
392-522-74	Synthèse et prospectives	1-2-1
388-331-77	Intervention sociale auprès des collectivités	2-2-3
1 COURS COMPLEMENTAIRE:		
310-103-81	Notions générales de droit	3-0-3

.../24

A propos des cours offerts dans ce programme, notons que:

1) Les cours de français 601-111 et 601-211 sont des cours de français correctif dont le contenu est déterminé par le collège.

   Les cours de français 601-402 et 601-902 sont des cours qui font déjà partie de notre programmation institutionnelle. Leur contenu peut être adapté pour tenir compte de la culture amérindienne.

2) En philosophie, il s'agit de la séquence que nous offrons déjà aux étudiants des autres programmes. Le contenu des cours est adaptable: il devrait tenir compte de la présence d'étudiants amérindiens dans les groupes.

3) La plupart des cours d'éducation physique permettent la pratique de deux activités physiques: l'une occupant la première moitié de la session et l'autre la seconde. Là aussi, il s'agit de la séquence de cours que nous offrons déjà à nos étudiants.

4) Les cours de concentration sont distribués de façon à ce qu'il y ait progression dans l'acquisition des connaissances dans chaque discipline (d'une session à l'autre) et intégration harmonieuse des différentes disciplines à chaque session.

5) Les cours suivants sont des cours originaux qui font l'objet de groupes homogènes:

.../25

392-512-74	Le gouvernement local
392-522-74	Synthèse et prospectives
383-936-75	Le développement économique des réserves indiennes
385-948-78	La pensée politique des indiens du Canada
388-211-77	Problèmes sociaux
388-311-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes I
388-331-77	Intervention sociale auprès des collectivités
601-111-76	Français
601-211-76	Français
906-102-78	Montagnais I
906-103-78	Montagnais II
310-103-81	Notions générales de droit

Les autres cours sont déjà dispensés au collège. Ils s'adressent à des étudiants d'autres programmes. Il est possible de créer des groupes homogènes dans les cours suivants:

401-901-75	Introduction aux principes administratifs
401-430-79	Gestion du personnel
383-915-71	Initiation à la vie économique
601-402-70	Essai
601-902-73	Eléments de linguistique

6) Le cours 310-103-81 "Notions générales de droit" aurait dû faire partie de la séquence des cours en administration. Nous n'avons pu trouver dans la discipline administration (401) le cours de droit que nous cherchions. Aussi nous a-t-il fallu emprunter ce cours à la discipline techniques juridiques (310) et le situer en complémentaire.

.../26

7) Le contenu du cours 392-522-74 "Synthèse et prospectives" devrait être revu. Ce cours devrait permettre à l'étudiant de faire le bilan de ses deux (2) années de formation, d'en intégrer les divers éléments et de planifier les étapes suivantes de son cheminement: travail en réserve ou formation spécialisée. Ce cours doit être vu comme un projet de fin d'études.

8) Tel que convenu, les cours 906-102-78 "Montagnais I" et 906-103-78 "Montagnais II" sont les seuls cours complémentaires offerts à l'étudiant durant ses deux (2) premières sessions. Ce sont, à toute fin pratique, des cours complémentaires obligatoires.

9) Le cours 310-103-81 "Notions générales de droit" devrait lui aussi être considéré comme un cours complémentaire obligatoire.

10) Lors de la réunion du 25 février 1983 (cf. Historique), des représentants montagnais ont exprimé le désir d'examiner de façon plus approfondie le contenu du cours 401-430-79 "Gestion du personnel" afin d'en vérifier la pertinence.

Le tableau qui suit présente la grille de cheminement des étudiants dans le programme d'Etudes amérindiennes. Les numéros de cours contenus dans la grille réfèrent naturellement aux cours déjà listés plus haut.

.../27

	DISCIPLINES	1E ANNEE		2E ANNEE	
		AUTOMNE	HIVER	AUTOMNE	HIVER
COURS OBLIGATOIRES	FRANCAIS	601-111-76	601-211-76	601-402-70	601-902-73
	PHILOSOPHIE	340-101-77	340-201-77	340-301-77	340-401-77
	EDUCATION PHYSIQUE	109-101	109-201	109-301	109-401
COURS DE CONCENTRATION	ADMINISTRATION	401-901-75	401-982-78 ET 401-971-78	401-430-79	
	TECHNIQUES AMERINDIENNES				392-512-74 ET 392-522-74
	ECONOMIQUE/ SCIENCES POLITIQUES	383-915-71	383-936-75	385-948-78	
	ASSISTANCE SOCIALE	388-211-77		388-311-77	388-331-77
	COURS COMPLEMENTAIRES	906-103-78	906-103-78	120-501-77 OU 243-903-79 OU 120-111-76 OU 150-901-77 OU 420-900-74	310-103-81
	NOMBRE DE PERIODES DE COURS / SEMAINE	21	21	21	24

Le contenu des cours du programme est décrit en annexe 5.

.../28

3.3 Conditions d'admission

Deux (2) conditions sont nécessaires pour être admis à ce programme:

- être d'origine montagnaise;
- avoir complété un certificat d'études secondaires (CES) ou l'équivalent.

Nous référons le lecteur à l'annexe 7 où se trouve l'avis de la Commission des droits de la personne sur les conditions d'admission au programme d'Etudes amérindiennes.

.../29

3.4 Cours alternatifs

Nous présentons ici la liste des cours alternatifs proposés dans l'envoi du 14 janvier 1983. Afin de ne pas alourdir ce rapport, nous ne joignons pas la description du contenu de ces différents cours. Elle est conforme à ce qu'on retrouve dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

Notons que:

- les cours de la discipline 345 sont des cours alternatifs aux cours obligatoires de philosophie proposés;
- les cours de la discipline 601 sont des cours alternatifs aux cours obligatoires de français proposés;
- les autres cours sont des cours alternatifs aux cours de concentration proposés.

Dans l'envoi du 14 janvier 1983 était inclus une description du contenu du programme de techniques amérindiennes déjà offert à St-Félicien et à la Macaza. Ce document se retrouve ici à l'annexe 5.

.../30

Voici la liste des cours alternatifs:

Numéro de cours	Titre
310-322-77	Techniques d'entretien et d'interview I
320-211-75	Géographie humaine
330-930-75	Initiation à l'histoire régionale
330-994-75	Peuples de l'Amérique du Nord depuis les premiers temps jusqu'à 1763
330-995-75	Peuples de l'Amérique de Nord depuis 1763
345-101-82	Visions du monde
345-201-82	La connaissance
345-301-82	La créativité
345-401-82	Valeurs humaines et questions sociales
350-102-71	Psychologie générale
350-410-79	Développement organisationnel
350-903-77	Psychologie sociale
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
351-201-71	Facteurs sociaux d'inadaptation
370-331-82	Les religions autochtones
370-931-74	Les religions chez les tribus amérindiennes
381-910-75	Race et racisme
381-912-75	Préhistoire de l'Amérique
381-913-76	Ethnologie amérindienne
383-920-71	Introduction à l'économique I
383-921-71	Introduction à l'économique II

.../31

383-934-75	Les coopératives: théorie et doctrine
387-962-71	Introduction à la société
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale
388-221-77	Sécurité sociale
388-301-77	Problèmes familiaux
388-341-77	Techniques d'interview sociale auprès des individus I
388-421-77	Information légale
389-101-70	Communication
391-927-71	Audio-visuel
392-302-74	Communication non-verbale
392-502-74	Information scolaire
392-532-75	Tenue de livres, tenue de bureau, relations de travail
392-612-74	Stage en administration
401-103-82	Administration I
401-107-77	Ethique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail
401-124-78	Eléments de direction et de gestion du personnel
401-125-78	Introduction à la comptabilité et aux informations financières
401-203-82	Administration II
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel
401-410-79	Dynamique de l'entreprise
401-420-79	Droit de l'entreprise
401-570-79	Administration

.../32

401-913-76	Structure de l'entreprise
401-916-76	Droit des affaires
401-927-76	Le droit du travail
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise
401-981-78	Comment se lancer en affaires
401-983-80	Management
401-999-82	Comptabilité
410-110-79	Comptabilité I
410-210-79	Comptabilité II
410-430-74	Marketing I
601-102-70	Poésie
601-103-75	Lecture et écriture: travaux pratiques
601-105-78	Français '
601-106-81	Français 1
601-115-78	Recherche et conférence I
601-202-70	Théâtre
601-203-75	Analyses textuelles
601-205-78	Français II
601-206-81	Français 2
601-215-78	Recherche et conférence II
601-302-70	Roman
601-303-75	Texte et inter-texte
601-306-81	Français 3
601-315-78	Recherche et conférence III

.../33

601-325-78	Langue de la technique
601-403-75	Productions critiques
601-405-78	Conférence II
601-406-81	Français 4
601-425-78	Séminaire

.../34

CHAPITRE 4

Mode de fonctionnement

MODE DE FONCTIONNEMENT

La direction du collège a souligné à plusieurs reprises durant la phase pré-implantation que le succès du programme d'Etudes amérindiennes était lié à un certain nombre de conditions:

- l'identification d'un contenu de programme qui réponde aux besoins de formation des amérindiens;
- une collaboration étroite avec les bandes;
- une information scolaire efficace, faite en temps utile et dans les lieux où résident les amérindiens;
- et un suivi constant du vécu quotidien:
  - . relations avec les professeurs concernés par le programme
  - . encadrement spécial des élèves
  - . évaluation continue du programme.

La première condition semble avoir été réalisée bien que des ajustements pourront encore être apportés comme il est normal de le prévoir. D'autre part, la qualité des échanges que nous avons eu à date avec les bandes nous permet de penser que leur collaboration nous est acquise à condition que nous continuions de les associer étroitement au projet.

Pour ce qui est des autres conditions, la direction du collège estime que leur réalisation devrait constituer l'essentiel du mandat qui serait confié à un responsable de l'implantation. L'engagement d'une telle personne exigeant des ressources financières dont on ne dispose pas présentement, il est assuré que le collège compte sur un finance-

.../36

ment spécial. Des demandes spécifiques ont d'ailleurs déjà été formulées en ce sens par le collège.

Nous tenterons, dans ce chapitre, de décrire sommairement le fonctionnement du programme d'Etudes amérindiennes en ce début d'année scolaire '83-'84.

Nous parlerons d'abord des étudiants et des professeurs impliqués dans le programme d'Etudes amérindiennes. Nous traiterons ensuite du suivi des étudiants, de la coordination des enseignements et des relations bandes-collège. A propos de ces derniers aspects, nous décrirons bien entendu la situation vécue et non celle souhaitée.

.../37

4.1 Etudiants inscrits

Le tableau qui suit fait état du nombre d'étudiants ayant fait des demandes d'admission et le nombre de ceux s'étant inscrits au programme d'Etudes amérindiennes.

Provenance	Nombre de demandes d'admission	Nombre d'inscriptions
Pointe-Bleue	1	-
Betsiamites	9	4
Sept-Iles/ Malioténam	14	12
Mingan	3	1
Natashquan	9	4
La Romaine	4	3
TOTAL	40	24

NOTE: Statistiques à jour au 21 septembre 1983.

Il est également intéressant de connaître la nature des demandes d'admission présentées par les candidats. Les données qui suivent nous renseignent à ce sujet.

.../38

	NATURE DES DEMANDES D'ADMISSION			
	Nouvelles demandes		Changements de programmes	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
		4		
	1	8		
		3		
:nam	5	6	2	1
	5	4		
		1		
	11	26	2	1

.../39

Voici la liste des étudiants inscrits dans le programme en septembre '83. Il s'agit de la liste à jour au 21 septembre.

NOM	PROVENANCE
Marjolaine Bellefleur	La Romaine
Marie-France Grégoire	Sept-Iles
Francis Ishpatao	Natashquan
Marie-Johanne Lalo	La Romaine
Patricia Lalo	La Romaine
Lise Malec	Natashquan
Alfred McKenzie	Sept-Iles
Rita Mestokosho	Mingan
Dolorès Michel	Sept-Iles
Fernand Michel	Mallocénam
Gilbert Michel	Malloténam
Lisette Michel	Sept-Iles
Yvette Michel	Sept-Iles
Thérèse Noël	Sept-Iles
Claude Picard	Betsiamites
Ghislaine Picard	Betsiamites
Jean-Guy Pinette	Malloténam
Marie-France Riverin	Sept-Iles
Alain Rock	Betsiamites
Adrien Thirnish	Sept-Iles
Christian Vachon	Betsiamites
Sylvain Vollant	Malloténam
Geneviève Wapistan	Natashquan
Nicole Kaltush	Natashquan

.../40

4.2 Professeurs

Le personnel enseignant dispensant des cours aux étudiants du programme d'Etudes amérindiennes à l'automne '83 est le suivant:

Cours	Professeurs	Remarques
601-111-76 Français	Eric Poirier	Groupe homogène
340-101-77 La philosophie et la connaissance	Raymond Dionne	Les étudiants sont répartis dans deux groupes différents
109-101 Education physique	(-)	Les étudiants sont répartis dans plusieurs groupes
401-901-75 Introduction aux principes administratifs	Pierre Bélanger	Groupe homogène
383-915-71 Initiation à la vie économique	Jacques Giguère	Groupe homogène
388-211-77 Problèmes sociaux	Louise St-Pierre Girard	Groupe homogène
906-102-78 Montagnais I	Georges-Henri Michel	Groupe homogène

.../41

4.3 Suivi des étudiants

Monsieur Fernand Pedneault, aide pédagogique, assume présentement le suivi des étudiants du programme Etudes amérindiennes. Il le fait à l'intérieur des activités normales de son service n'ayant pas la disponibilité nécessaire pour mettre sur pied des activités de support spécifiquement conçues pour les amérindiens.

Il serait très approprié d'inciter les étudiants amérindiens à participer aux sessions de planification du temps organisées par le Service d'aide pédagogique. De telles activités répondraient en partie aux voeux déjà exprimés par des répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises. Il a en effet été souvent mentionné qu'il faudrait faire des efforts particuliers pour amener les étudiants amérindiens à améliorer leur méthode de travail.

.../42

4.4 Coordination des enseignements

Le collège a clairement exprimé son intention de mettre en place, dès que les ressources professorales le permettront, un département d'Etudes amérindiennes (Cf. Historique 17 mars, 14 avril et 31 mars 1983). Ce département regrouperait des disciplines de techniques amérindiennes (392), assistance sociale (388), langue montagnaise (906) et techniques auxiliaires de la justice (310) de même qu'éventuellement certains cours spécialisés des disciplines d'administration (401), économique (393) et sciences politiques (385).

En plus de ses responsabilités habituelles, ce département pourrait servir de point d'échange et de coordination des enseignements des autres disciplines du programme. De plus, il pourrait, puisque le besoin en a déjà été exprimé par les montagnais, s'engager dans des activités de recherche et notamment dans la production de matériel didactique.

En attendant qu'un tel département soit mis sur pied, le collège entend favoriser la coordination des enseignements en regroupant de façon ad hoc les enseignants concernés. Un responsable d'implantation désigné par le collège jouera éventuellement ce rôle.

Notons à cet égard qu'une réunion a été tenue le 1er septembre. Y participaient:

Mme Céline Bellefleur, directrice des affaires pédagogiques à Kanemetat (Sept-Iles)
MM. Louis Vollant, conseiller en gestion (Betsiamites)
Jean-Marie Picard, directeur général de Betsiamites
Raymond Jourdain, directeur général de Kanemetat (Sept-Iles)
Pierre Bélanger, professeur
Jacques Giguère, professeur
Donald Bhérer, conseiller pédagogique

.../43

Cette réunion avait pour but de familiariser les deux professeurs concernés avec la structure et le fonctionnement administratif des bandes de même qu'avec le développement économique des communautés amérindiennes.

On a également exprimé le besoin d'organiser une réunion regroupant tous les professeurs du programme d'Etudes amérindiennes. Cette réunion devrait porter spécifiquement sur les questions pédagogiques (méthodes,...). Une telle réunion a été rendue difficile à date en raison de l'engagement tardif de professeurs dans certaines disciplines.

Le travail des professeurs pourrait de plus être grandement facilité par la possibilité de consulter des sources documentaires portant sur les questions amérindiennes. La constitution d'une unité documentaire devrait donc être considérée comme un besoin pressant.

.../44

4.5 Relations bandes-collège

En '82-'83, l'analyse des besoins et l'élaboration du programme d'Etudes amérindiennes ont été menés conjointement par le collège et les répondants en matière d'éducation des bandes montagnaises. A la demande de ces derniers, l'implantation du programme, son suivi et son évaluation doivent continuer d'être assumés conjointement par les mêmes partenaires.

Il importera donc dans les prochaines semaines de définir le mandat, la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité conjoint Cégep de Sept-Iles - Bandes montagnaises.

.../45

CHAPITRE 5

Bibliographie

MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD. *Informations concernant l'aide financière - Politique du M.A.I.N.*, 1983, 6 p.

MINISTERE DE L'EDUCATION. *Situation scolaire basée sur les statistiques 1981-82.*

INSTITUT EDUCATIF/CULTUREL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS. *Projet de proposition portant sur les orientations et les activités de l'Institut éducatif/culturel Attikamek-Montagnais*, 1982, 20 p.

UNIVERSITE DU QUEBEC. *Etudes amérindiennes; plan triennal de développement 1980-1983*, Chicoutimi, 1980, 63 p.

DESCENT, Danielle. *PROJET 12 - 16: Données psycho-sociales concernant les adolescents montagnais de Sept-Îles et Maliotenam*, Comité éducatif Kanemetat, 1982, 82 p.

ANNEXE 1

Grille de discussion utilisée

lors de la réunion du 15 décembre 1982

GRILLE DE DISCUSSION

1) Problématique

Question générale:

Quelle est la situation actuelle de l'accès aux études collégiales des autochtones montagnais et de leur persistance à poursuivre celles-ci?

Sous-questions:

- Comment s'effectue le passage du secondaire au collégial; quel est le taux de passage,...?
- Quels collèges fréquentent les étudiants des différentes bandes?
- Quels programmes choisissent-ils?
- Quel est leur réussite scolaire au cégep?
- Qui sont les amérindiens qui fréquentent le cégep: âge, sexe... Résident-ils en ou hors réserve? Dans quelle proportion s'agit-il de métis?
- Observe-t-on beaucoup de décrochage chez les étudiants amérindiens inscrits au collégial? Si oui, à quoi cela est-il dû? Comment pourrait-on récupérer ces jeunes qui ont abandonné les études?

2) Besoins en formation

Questions:

- Quels sont les besoins en formation collégiale des autochtones montagnais? Quelle perception en ont les jeunes eux-mêmes puis les leaders de la communauté montagnaise?
- La formation doit-elle être envisagée comme moyen de satisfaire les besoins des jeunes ou comme moyen de satisfaire des besoins d'emploi en et/ou hors réserve?

...3

- A quel domaine appartiennent les besoins en formation collégiale des autochtones montagnais: administration, affaires sociales, langues, animation,...?
- Est-il possible d'évaluer quantitativement ces besoins?
- De quelle façon pourrait-on s'y prendre pour connaître les besoins de formation des jeunes tels qu'ils les perçoivent: sondage, rencontre,...?
- Y a-t-il, au niveau des réserves, des besoins pour une main-d'oeuvre ayant une formation collégiale? Si oui, dans quel type de tâches?
- Quels sont les projets de développement des bandes pour les prochaines années? La réalisation de ces projets exigera-t-elle des ressources humaines ayant une formation postsecondaire?
- Quels sont les programmes universitaires où il serait nécessaire que des amérindiens soient formés?
- Y a-t-il, parmi les employés des bandes, des adultes qui pourraient bénéficier d'une formation collégiale? Si oui, dans quels domaines? Devrait-on effectuer un sondage auprès de ce groupe?

3) Programme de formation adapté

Question générale:

Serait-il pertinent et faisable d'envisager un programme de formation générale s'adressant aux autochtones montagnais?

Sous-questions:

- Les besoins identifiés doivent-ils être satisfaits par un programme de formation de niveau collégial?
- Les besoins identifiés doivent-ils être satisfaits par un programme de formation générale ou un programme de formation professionnelle?

...4

- Les besoins identifiés sont-ils satisfaits par les programmes actuellement offerts? Doit-on développer un programme original?
- Y a-t-il des orientations particulières à promouvoir dans les cours de langue maternelle? Quelle place faut-il faire à la langue montagnaise? ... à la langue française? Pourrait-on envisager une étude comparative des langues amérindiennes?
- Y a-t-il des orientations particulières à promouvoir dans les cours de philosophie?
- Y a-t-il des orientations particulières à promouvoir dans les cours complémentaires?
- Serait-il souhaitable d'avoir, dans le champ de concentration, un tronc commun de cours puis des cours optionnels pouvant répondre à des besoins particuliers de certaines bandes?

4) Modalités

Question générale:

Y aurait-il des modalités particulières de prestation de l'enseignement et d'encadrement des étudiants qu'il faudrait prévoir?

Sous-questions:

- Faut-il viser à former des groupes homogènes dans tous les cours s'adressant aux autochtones?
- Les cours devraient-ils être dispensés au cégep même ou à l'extérieur?
- Peut-il se poser un problème de recrutement de professeurs dans certains cours?

...5

- Devrait-il y avoir un conseiller qui assure aux étudiants autochtones une aide pédagogique dans leur cheminement au collège? Le même conseiller pourrait-il intervenir auprès des professeurs également?
- Comment pourrait-on répondre aux besoins en logement des étudiants venant de l'extérieur de Sept-Iles?
- Devrait-on mettre sur pied un mécanisme de coordination permanent entre le Cégep de Sept-Iles et les bandes montagnaises?
- Les cours de concentration ou de spécialisation dans le programme à l'enseignement régulier doivent-ils être offerts à l'éducation aux adultes? Doit-on envisager un programme de certificat?

Donald Bhérer,
Service du développement pédagogique.

ANNEXE 2

Etude de clientèle

d'un programme destiné aux amérindiens

CLIENTÈLE MINIMALE

DEVANT S'INCRIRE AU

PROGRAMME DE FORMATION GÉNÉRALE

EN ÉTUDES AMÉRINDIENNES

Service de l'enseignement

Cégep de Sept-Iles

Février '83

Lorsqu'un collège dispense un programme d'enseignement, il reçoit une quantité de ressources professorales directement proportionnelle au nombre d'élèves inscrits dans ce programme. Par ailleurs, le collège doit engager des professeurs pour dispenser les différents cours constituant ce programme. Le nombre de professeurs requis n'est pas, lui, directement proportionnel au nombre d'élèves; il est pratiquement constant, ne variant surtout qu'en fonction du nombre de groupes formés dans chacun des cours.

Cette différence entraîne qu'il faut qu'il y ait un certain nombre d'élèves inscrits dans un programme pour que celui-ci "couvre ses frais". Le but de cette étude est précisément de déterminer le nombre d'élèves qu'il faudrait accueillir dans le programme de formation générale en études amérindiennes afin que celui-ci génère un nombre de professeurs au moins égal à celui qu'il faudra engager. Pour y parvenir, nous avons

- fait une prévision quant à l'évolution au cours des sessions, d'une population initiale donnée;
- déterminé le nombre de professeurs que génère cette même population;
- calculé le nombre de professeurs requis pour dispenser l'enseignement à ces élèves;
- établi, enfin, la population devant s'inscrire dans ce programme afin que le nombre de professeurs générés ne soit pas inférieur au nombre de professeurs utilisés.

1) Prévision de l'évolution au cours des sessions d'une population initiale donnée

Méthodologie:

Il s'agit de déterminer comment évoluera une population initiale de N élèves, au cours des 4 sessions que comporte le programme.

Vu la nature du programme, on serait porté, d'emblée, à comparer les élèves de ce programme à ceux des programmes de sciences humaines. Toutefois, ceci nous amènerait à des résultats erronés, puisque plusieurs élèves initialement inscrits dans d'autres programmes finissent par poursuivre leurs études dans un programme de sciences humaines. Ainsi, par exemple, il y a plus d'élèves à l'hiver qu'à l'automne, en collège 1, dans l'ensemble de nos programmes de sciences humaines; ceci ne pourrait pas être le cas dans le programme concerné par cette étude. Dans ces circonstances, nous supposons que les élèves du programme se comporteront comme ceux de l'ensemble des élèves du collège. On en déduit que la population sera:

Automne, collège 1:	N élèves
Hiver, collège 1 :	0,95N élèves
Automne, collège 11:	0,77N élèves
Hiver, collège 11 :	0,74N élèves

L'on trouvera à l'annexe 1 les données et les calculs nous ayant permis d'obtenir ces résultats.

.../4

11) Nombre de professeurs générés

Le nombre de professeurs alloué au collège est fonction du nombre d'élèves. L'on ne sait pas exactement ce que sera la norme élèves/professeurs dans les années subséquentes. On présume toutefois qu'elle ne devrait pas aller au-delà de 15 élèves/professeur.

En appliquant cette norme à la population prévue à la session d'automne, on obtient

$$\text{Nb de professeurs alloués} = \frac{N + 0,77N}{15} = \frac{1,77N}{15}$$

De ce nombre, 95% sont directement affectés à l'enseignement et 5% coordonnent le département. Donc, le nombre de professeurs pouvant être affectés à l'enseignement de ce programme est égal à

$$\frac{0,95 \times 1,77 \times N}{15}$$

111) Nombre de professeurs requis pour dispenser l'enseignement

Ce calcul est quelque peu complexe étant donné que les élèves seront tantôt tous inscrits dans un même groupe homogène, tantôt répartis dans les divers groupes d'un même cours.

Pour le réaliser, nous avons posé les hypothèses suivantes:

- les élèves seraient mélangés avec ceux des autres programmes dans les cours complémentaires non spécifiques au programme, les cours de philosophie et d'éducation physique, de même que dans les cours

  401-971 Comptabilité générale
  401-982 Administration personnelle

- les élèves seraient inscrits dans des groupes homogènes dans les cours qui ne sont offerts qu'aux seuls élèves de ce programme de même que dans les cours suivants:

  388-211 Problèmes sociaux
  401-901 Introduction aux principes administratifs
  383-915 Initiation à la vie économique
  401-430 Gestion du personnel

On a fait l'hypothèse que pour dispenser l'enseignement à ces élèves, le collège ferait appel à des professeurs à temps partiel. Dans certains cas, le surplus de charge créé par l'implantation de ce programme pourrait permettre à des professeurs déjà à temps partiel de devenir à temps complet mais les résultats demeureraient les mêmes. Le nombre de professeurs requis, en équivalent temps complet, est déterminé par les règles de la convention collective. Il suffit d'abord de calculer la charge totale assumée par ces professeurs, et ensuite de faire le rapport de ce nombre sur la charge d'un professeur à temps complet.

L'on trouvera à l'annexe 11 la charge relative à chacun

des cours du programme. Les cours où aucun groupe supplémentaire ne sera formé de même que ceux où par hypothèse le groupe supplémentaire pourra être intégré dans la charge d'un professeur à temps complet ne représente aucune charge. La charge totale dépend, marginalement, du nombre d'élèves. Elle est égale à

$$114,4 + 1,87N \text{ heures/semaine}$$

où N représente la population initiale. Quant au nombre de professeurs requis, il sera égal à

$$1,30 + 0,021N$$

IV) Population minimale

On vient de voir que le nombre de professeurs générés est égal à

$$\frac{0,95 \times 1,77N}{15}$$

Qunant au nombre de professeurs requis, il est égal à

$$1,30 + 0,021N$$

Le nombre d'élèves requis pour que le nombre de professeurs générés soit à tout le moins supérieur au nombre qu'il faudra engager est donné par la relation

$$\frac{0,95 \times 1,77N}{15} = 1,30 + 0,021N$$

.../7

Ce nombre est égal à:

N = 14,3 élèves

Ce nombre peut sembler faible à première vue. Soulignons d'abord qu'il s'agit d'un minimum. A la première année d'implantation, il y aurait environ l'équivalent d'un professeur à temps complet S'il fallait que ce soit un seul professeur à temps complet, sa tâche serait bien sûr lourde, à cause du grand nombre de préparations différentes, mais quand même conforme aux dispositions de la convention collective. Il faut toutefois être conscient que certains cours du programme devront certes être confiés à des professeurs chargés de cours. En outre, pour certains cours du programme, nous allons former des groupes homogènes. Si la responsabilité d'un tel groupe est confiée à un professeur qui donne déjà ce cours, on n'a pas à lui compter une préparation supplémentaire: sa charge en est allégée d'autant. Ces deux mesures font que l'on pourrait finalement fonctionner avec un peu moins d'élèves. Par contre, certaines hypothèses relatives au nombre de groupes à former pourraient être qualifiées de conservatrices et, par conséquent, il se pourrait que la charge globale à assumer soit plus lourde et que par conséquent il faille plus de professeurs et donc plus d'élèves. Bref, ce résultat de 14,3 élèves constitue un minimum moyen.

ANNEXE 1

Prévision de populations, par session

1- Pour établir le taux de passage d'une session à l'autre, on considère l'évolution des populations depuis la session d'automne 1979.

ANNÉE INITIALE	AUT-1	HIV-1	AUT-11	HIV-11
1979	301	287	232	212
1980	329	304	262	261
1981	373	361	278	-

On calcule ensuite les taux de passage, pour en arriver finalement aux taux moyens.

ANNÉE INITIALE	AUT-1 → HIV-1	HIV-1 → AUT-11	AUT-11 → HIV-11
1979	0,95	0,81	0,91
1980	0,92	0,86	1,00
1981	0,97	0,77	-
MOYENNE	0,95	0,81	0,96

On applique ensuite ces taux moyens à la population initiale de N élèves; on obtient:

AUT-1 : N élèves

HIV-1 : 0,95N

AUT-11: (0,95N) x 0,81 = 0,77N

HIV-11: (0,77N) x 0,96 = 0,74N

ANNEXE 2

PROGRAMME DE FORMATION GÉNÉRALE

EN ÉTUDES AMÉRINDIENNES

DÉTERMINATION DES CLIENTÈLES MINIMALES

SESSION	COURS	POND	CLIENTÈLE PRÉVUE	NOMBRE DE GROUPES NOUVEAUX FORMÉS (en présumant que les clientèles seront inférieures à 30)	RESSOURCES PROFESSORALES REQUISES
A	601-111	3	NA_1	1	$(2.1 + 0,04\ NA_1) \times 3/88$
	340-101	3	NA_1	0 ou 1	0 (2)
	109-101	2	NA_1	0 (1)	0
	401-901	3	NA_1	1	$(2.1 + 0,04\ NA_1) \times 3/88$
	383-915	3	NA_1	1	$(2.1 + 0,04\ NA_1) \times 3/88$
	388-211	4	NA_1	1	$(2.1 + 0,04\ NA_1) \times 4/88$
	906-102	3	NA_1	1	$(2.1 + 0,04\ NA_1) \times 3/88$
	601-402	3	NA_2	1	0 (2)
	340-301	3	NA_2	0 ou 1	0 (2)
	109-301	2	NA_2	0 (1)	0
	401-430	3	NA_2	1	$(2.1 + 0,04\ NH_2) \times 3/88$
	385-948	3	NA_2	1	$(2.1 + 0,04\ NH_2) \times 3/88$
	388-311	4	NA_2	1	$(2.1 + 0,04\ NH_2) \times 4/88$
	120-901	3	NA_2	0	0
	243-903	3	NA_2	0	0
	320-311	3	NA_2	0 (1)	0
	350-901	3	NA_2	0	0
	420-900	3	NA_2	0	0

(1) La clientèle concernée étant dispersée dans plusieurs cours différents.

(2) Cours intégré dans la charge d'un professeur à temps complet déjà en poste.

ANNEXE 2
(suite)

SESSION	COURS	POND	CLIENTÈLE PRÉVUE	NOMBRE DE GROUPES NOUVEAUX FORMÉS (en présumant que les clientèles seront inférieures à 30)		RESSOURCES PROFESSORALES REQUISES	
H	601-211	3	NH_1	1		(2.1 + 0,04 NH_1) x 3/88	
	340-201	3	NH_1	0 ou 1		0 (2)	
	109-201	2	NH_1	0	(1)	0	
	401-982	3	NH_1	0 ou 1		(2.1 + 0,04 NH_1) x 3,5/88	(3)
	401-971	4	NH_1	0 ou 1			
	383-936	3	NH_1	1		(2.1 + 0,04 NH_1) x 3/88	
	906-103	3	NH_1	1		(2.1 + 0,04 NH_1) x 3/88	
	601-902	3	NH_2	1		0 (2)	
	340-401	3	NH_2	0 ou 1		0 (2)	
	109-401	2	NH_2	0	(1)	0	
	392-512	6	NH_2	1		(2.1 + 0,04 NH_2) x 6/88	
	392-522	3	NH_2	1		(2.1 + 0,04 NH_2) x 3/88	
	388-331	4	NH_2	1		(2.1 + 0,04 NH_2) x 4/88	
	310-103	3	NH_2	1		(2.1 + 0,04 NH_2) x 3/88	

(1) La clientèle concernée étant dispersée dans plusieurs cours différents.

(2) Cours intégré dans la charge d'un professeur à temps complet déjà en poste.

(3) Par hypothèse, l'un de ces deux cours sera intégré dans la charge d'un professeur à temps complet déjà en poste.

ANNEXE 3

Communiqué de presse

émis le 29 mars 1983

CÉGEP DE SEPT-ILES / COMITÉ ÉDUCATIF KANEMETAT

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION DESTINÉ AUX MONTAGNAIS
AU CÉGEP DE SEPT-ILES

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 mars 1983, le cégep de Sept-Iles a résolu d'approuver un programme de formation générale en études amérindiennes, destiné aux montagnais. Ce nouveau programme sera offert à l'enseignement régulier, à compter du mois d'août 1983.

Ce programme est le résultat de multiples démarches, entreprises conjointement par les répondants des bandes montagnaises en matière d'éducation et des représentants du collège. Ces démarches visaient à identifier et analyser les besoins de formation des jeunes amérindiens ainsi qu'élaborer un programme de formation collégiale qui permet d'y répondre. L'implantation du programme et son expérimentation continueront à se faire dans le même sens, c'est-à-dire en bonne collaboration avec les deux partenaires.

Le processus de consultation, d'analyse des besoins et d'élaboration du programme, amorcé à l'automne 1982, a été suivi dans toutes ses étapes par la direction générale de l'enseignement

.../2

collégial du ministère de l'Éducation. Le collège avait reçu de cette instance, le mandat d'effectuer la recherche et une subvention pour ce faire.

La clientèle visée par le programme est d'origine amérindienne. D'une durée de deux ans, le programme a pour objectifs de donner au futur diplômé, une formation lui permettant d'accéder aux études universitaires, mais aussi d'exercer des fonctions de responsabilité au sein de sa communauté. Est admissible au programme, toute personne ayant complété un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Les jeunes actuellement en cinquième secondaire peuvent dès maintenant soumettre leur demande d'admission. Les adultes ayant quitté l'école depuis un an ou plus pourront aussi être admis si leur préparation aux études collégiales était jugée équivalente. Le collège de Sept-Iles acceptera les demandes d'admission pour ce programme jusqu'au 1er mai 1983. Ces demandes ainsi que toute question quant à l'admissibilité sont adressées au bureau de l'admission du collège.

Le programme en études amérindiennes est structuré selon le modèle propre à un programme général. Parmi les cours obligatoires, il faut noter une séquence de cours de français qui assurera un apprentissage adapté et gradué de la langue. Quant aux cours de philosophie, on y prévoit des regroupements qui permettront d'enrichir les échanges avec les élèves d'autres programmes. Dans le bloc de concentration, les cours se regroupent dans quatre disciplines: administration, économique et sciences politi-

.../3

ques, techniques amérindiennes puis assistance sociale. Les cours de concentration sont distribués de façon à ce qu'il y ait une progression dans l'acquisition des connaissances dans chaque discipline et intégration harmonieuse des différentes disciplines à chaque session. Les connaissances acquises dans ces cours sont suffisamment pratiques pour permettre au diplômé que ne poursuivrait pas d'études à l'université, d'occuper un poste de responsabilité au sein de sa communauté. Parmi les cours complémentaires, on peut souligner deux cours de langue montagnaise. Dans l'ensemble, les objectifs d'apprentissage et les méthodologies des divers cours tiendront compte des besoins et des particularités de la clientèle visée.

De plus amples informations sur le programme peuvent être obtenues dans une monographie produite par le cégep de Sept-Iles, disponible en s'adressant au bureau de l'admission du collège ou auprès des répondants en éducation dans les bandes montagnaises.

- 30 -

Le mardi 29 mars 1983

Source: M. André Turcotte, directeur des services pédagogiques du cégep de Sept-Iles
962-9848, poste 238

M. Raymond Jourdain, directeur du comité éducatif Kanemetat
962-4524

ANNEXE 4

Description du contenu des cours du programme d'Etudes amérindiennes

120-901-77 3-0-2

L'EXPLORATION DE LA NUTRITION

OBJECTIFS

Dans un monde de surabondance, le québécois est un individu mal nourri. L'étudiant découvre l'importance de bien manger. Il identifie les facteurs qui influencent ses choix; apprend comment répondre à ses besoins nutritifs.

Ce cours vise essentiellement la prise de conscience de la dimension socio-affective du comportement alimentaire ainsi que la prise en charge de sa santé par une connaissance plus profonde de ses besoins nutritifs.

CONTENU

Relation alimentation-santé. Facteurs qui influencent les habitudes alimentaires. Besoins de l'organisme. Rôles des nutriments et sources alimentaires. Application du Guide Alimentaire Canadien.

243-903-79 1-2-1

L'ÉLECTRÉCITÉ ET SES APPLICATIONS QUOTIDIENNES

OBJECTIFS

Ce cours s'adresse d'abord aux étudiants du secteur pré-universitaire qui veulent s'initier à certaines applications courantes de la technologie. Il se propose de faire connaître à l'étudiant les notions élémentaires de l'électricité en vue d'une connaissance de base des principales applications de cette technologie.

CONTENU

Étude théorique et pratique d'applications quotidiennes de l'électricité.

Système électrique d'une résidence: matériaux, raccordements de circuits simples d'éclairage, lecture de plans d,installations électriques domiciliaires, relation volt-ampère-ohm, le courant alternatif et sa génération, règles de sécurité.

Système de chauffage électrique: chauffage électrique par rayonnement, par convection; chauffage électrique central; principes de fonctionnement des appareils de chauffage, types, caractéristiques, appareils de contrôle; notion de puissance électrique, règles de sécurité.

Les appareils domestiques: généralités, caractéristiques, principes de fonctionnement et de raccordement des principaux appareils électrique domestiques. Lectures des plans électriques, mécaniques et en vue éclatée. Dépannage élémentaire: modes de vérification et de remplacement de certains éléments.

Les appareils motorisés électriques: généralités sur les machines électriques rotatives. Principes de fonctionnement et modes d'opération des différents types d'appareils. Méthodes de vérification, d'ajustement et de remplacement des moteurs (étincellement, carbones, jeu, d'induit, fusibles, condensateurs, etc.).

Le système électrique de l'automobile: vérification et entretien de la batterie. Vérification d'un démarreur. Aspect sommaire du fonctionnement des générateurs, des alternateurs, des accessoires. Étude sommaire du circuit quant au changement des pièces suivantes: fils, bougies, bobine d'induction, distributeurs. Règles de sécurité.

MÉDIAGRAPHIE

Articles de vulgarisation technique sur les divers sujets.
Installation électrique d'une résidence, Gouvernement du Québec.
Kostur, *L'entretien de l'automobile*, McGraw-Hill.
Manuels de chauffage électriques, volumes 1 et 2, Hydro-Québec.
Manuels techniques des fabricants et manuels de consommateurs.
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre, Direction générale de l'inspection.
Small Appliance Repair Guide, volumes 1 et 2, Tabb Books.

1.2-357

310-103-31 NOTIONS GENERALES DE DROIT 3-0-3

OBJECTIFS

Initier l'étudiant (e) à l'étude du Droit en lui permettant d'acquérir les connaissances juridiques et méthodologiques indispensables à la poursuite de son cheminement en Techniques Juridiques.

CONTENU

La constitution canadienne. Les caractéristiques juridiques des constitutions antérieures. L'acte de l'Amérique du Nord Britanique. Les caractéristiques du système politique canadien. Le partage des compétences législatives.

La structure de l'Etat et les sources du droit. Le principe de la séparation des pouvoirs. Le législatif et la loi: composition et fonctions du Législatif. La définition de la loi et la procédure d'adoption. L'Exécutif et la législation déléguée: composition et fonctions de l'Exécutif. La définition de la législation déléguée. Le principe "delegatus non-potest delegare". Les tribunaux administratifs. Le Judiciaire et la jurisprudence: fonctions juridictions et organigramme des tribunaux judiciaires. La définition de la jurisprudence. La règle du "stare decisis". La coutume. La doctrine juridique.

Les spécialités du Droit. Les distinctions fondamentales: droit international, droit national, droit public, droit privé. Les spécialités: droit international public, droit constitutionnel, droit fiscal, droit criminel et procédure criminelle, droit pénal provincial et procédure pénale, droit municipal, droit du travail, droit des libertés fondamentales, droit international privé, droit civil et procédure civile. La pénétration du droit public dans le droit privé.

Les méthodes de recherche et de travail en Droit. La recherche à la bibliothèque: classification et outils bibliographiques. Les lois québécoises et canadiennes: refontes, revisions et recueils annuels. La législation déléguée québécoise et canadienne: la Gazette officielle du Québec et la Gazette du Canada. La jurisprudence: recueils, index et annuaires de jurisprudence. L'analyse et le commentaire d'arrêt. La doctrine juridique: bibliographies et fichier général. Les périodiques juridiques: index et revues juridiques. La documentation gouvernementale. L'étude doctrinale. La dissertation juridique. La méthodologie de présentation des travaux juridiques. Les fonctions du technicien en Droit au Québec et en Amérique du Nord.

330-311-75 3-1-3

LE QUÉBEC

OBJECTIFS

Montrer que le Québec est une région géographique et socio-économique originale inscrite dans le contexte nord-américain. Évaluer les relations existant entre le milieu bio-physique, la répartition et les activités de la population. Déduire les grands courants de développement du Québec et les tendances en aménagement de son territoire.

CONTENU

La nature québécoise: le relief et le sous-sol, le climat et les eaux, les sols, la végétation et la faune: grandeurs et faiblesses de la nature québécoise. La répartition contemporaine de la population et les facteurs historico-économiques de sa mise en place. Les régions du Québec: les fondements d'une division du Québec en régions et leurs spécificités respectives; vie de relations et disparités économiques entre les régions du Québec. La place du Québec au Canada, en Amérique, dans le Monde.

MÉDIAGRAPHIE

Gagnon, H., *La photo aérienne*, Montréal, H.R.W., 1974, (278 p.).
Hamelin-Grenier, *Le Québec*, Coll. Géographie contemporaine, Renouveau Pédagogique, Montréal, 1971.
Hamelin-Grenier, *Le Québec nordique*, Coll. Géographie contemporaine, Renouveau Pédagogique, Montréal, 1972.
Rousseau, J., *Aperçu biogéographique des régions nordiques du Québec*, Université Laval, Québec, 1967.

340-101-77 3-0-3

LA PHILOSOPHIE ET LA CONNAISSANCE

LE CHAMP

Les cours présentés dans ce champ portent sur les différents discours de la connaissance.

Ces discours peuvent être abordés sous l'angle de la logique, de l'épistémologie, de la méthodologie, de la théorie de la connaissance, de la philosophie du langage, de la théorie de la philosophie.

CONTENUS SUGGÉRÉS

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours.

Langage quotidien.

Discours affectifs, scientifiques, éthiques, etc.

Apprentissage du raisonnement, des lois, processus et opérations de la pensée.

Étude des méthodes scientifiques, de leur mode et de leurs lois.

Étude critique des principes, des hypothèses et des théories des diverses sciences; leur origine logique, leur valeur et leur portée objective.

Étude du rapport du sujet connaissant et de l'objet connu; nature et validité de la connaissance.

Situation du discours philosophique quant à ses préoccupations de départ, aux tendances contradictoires qui l'animent, aux postulats, conditionnements extérieurs, valeurs pour discerner finalement les exigences méthodologiques, les conditions et les limites de tout discours rationnel. Éléments d'histoire de la philosophie.

340-201-77 3-0-3

LA PHILOSOPHIE, LA NATURE ET LA CULTURE

LE CHAMP

Les cours donnés dans ce champ visent la relation de l'homme à son milieu naturel et culturel et les représentations qu'il s'en fait.

Cette étude peut être envisagée sous l'angle de la cosmologie, de la philosophie de la nature, de l'écologie, de la philosophie de la culture et de la philosophie de l'histoire.

CONTENUS SUGGÉRÉS

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours.

Différentes visions du monde.

Action de l'homme sur la nature (par le travail, la technique, l'art, etc.).

Le développement technique.

L'idée de progrès.

L'espace et le temps.

Le donné et le construit.

Les inter-relations de l'homme et de son milieu.

La ville.

Nature et culture.

Culture et civilisation.

Le mythe.

Culture et histoire.

L'homme et l'histoire.

Déterminisme et finalité.

Contigences et nécessité.

Etc.

340-301-77 3-0-3

LA PHILOSOPHIE ET L'HOMME

LE CHAMP

Les cours offerts dans ce champ étudient le problème de l'homme.

Cette recherche peut se faire par les voies de la psychologie rationnelle, de la métaphysique, de l'anthropologie philosophique, de la philosophie des sciences humaines.

CONTENUS SUGGÉRÉS

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours.

L'homme et l'animal.

Les mécanismes psychologiques.

La question du sujet.

La liberté.

La volonté.

L'homme comme être temporel.

Raison et déraison.

L'essence et l'existence.

Le conscient et l'inconscient.

Les problèmes de l'absolu.

Les conceptions matérialistes et idéalistes de l'homme.

Les conceptions de l'homme dans les sciences humaines.

Etc.

340-901-77 **3-0-3**

ÉTHIQUE ET POLITIQUE

LE CHAMP

Les cours proposés dans ce champ ont trait aux problèmes éthiques, sociaux et politiques.

Cette recherche peut se faire du point de vue de l'éthique, de la morale, de la philosophie des valeurs, de la critique des idéologies, de la philosophie sociale et politique.

CONTENUS SUGGÉRÉS

Chaque contenu peut être développé et étudié à l'intérieur d'un seul cours; plusieurs contenus peuvent aussi constituer un cours.

Origine et nature des principes de l'action, leur validité, leur application.

Systèmes et théories des valeurs au cours de l'histoire (codes moraux).

Procédés de valorisation de l'action; étude des situations et justifications des choix.

Évolution du jugement moral.

Le fait et le droit, la loi, les fondements et les règles de l'action en société.

L'influence des représentations sociales sur le jugement personnel.

Théories de l'État.

Les rapports sociaux (rouages économiques et politiques).

La lutte des classes.

L'idéologique et les idéologies.

Rapport de l'idéologique, de l'économique et du politique.

901-77 **3-0-3**

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

OBJECTIFS

Ce cours de culture psychologique ne comporte pas, comme tel, d'exigences rigoureuses de connaissances techniques. Il s'adresse à tout étudiant n'ayant pas suivi le cours 205 ou 305, mais qui est désireux de découvrir les composantes psychologiques de l'être humain pour améliorer sa connaissance de lui-même et ses rapports avec autrui. Le contenu très vaste permet au professeur d'effectuer un choix dans les thèmes suggérés, en fonction des intérêts du groupe auquel il s'adresse. Pour conserver à ce cours une valeur scientifique, il sera structuré et développé en tenant compte des différentes écoles de pensée.

CONTENU

Le développement en tant que processus lié à des facteurs externes et internes. Notions de base en psychologie du développement, aux plans physique, intellectuel, affectif, social. L'enfance, les premières années de vie, le premier âge scolaire. L'adolescence, identité, sexualité, socialisation. La maturité. *Les données principales de la personnalité*: l'amour, le travail, les valeurs, la société, les loisirs. *Soi et les autres*: motivations conscientes et inconscientes liées à l'acceptation ou au rejet de soi et d'autrui, à la réussite ou à l'échec, à la créativité personnelle et à la communication. *Dimensions plus spécifiques*: la conjugale, l'adaptation émotive et sexuelle, les rôles parentaux. La ménopause, le vieillissement.

MÉDIAGRAPHIE

Bernard, Paul, *Le développement de la personnalité*, Paris, Masson, 1970, (116 p.).

Ell, Ernst, *De l'enfant à l'adulte. Les étapes de la vie affective et sexuelle*, Paris, Éd. du Centurion, 1971, (288 p.).

Faure, Jean L. et Lalon, Rémy, *Introduction à la compréhension psychologique*, Paris, Éd. du Centurion, 1967, (287 p.).

Ratcliffe, Thomas Arundel, *Le développement de la personnalité; devenir soi-même*, Paris, Éd. du Centurion, 1969, (207 p.).

St-Arnaud, Yves, *La personne humaine*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1974, (200 p.).

383-915-71 **3-0-3**

INITIATION À LA VIE ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS

Le cours vise à familiariser l'étudiant avec les principes qui sous-tendent l'analyse économique par le truchement de l'étude des institutions et des problèmes de la vie économique moderne.

Contrairement aux cours 383-920-71 et 383-921-71, la méthode d'apprentissage sera principalement axée sur la description institutionnelle plutôt que l'analyse économique.

CONTENU

Objet et définition de l'économique. Systèmes économiques. La production et les facteurs de production: les ressources naturelles; le travail (main-d'oeuvre, chômage et syndicalisme); le capital (épargne nationale et capitaux étrangers). Les centres de décisions: l'entreprise (l'organisation des entreprises et le phénomène de la concentration); l'état (le rôle de l'état dans la production et dans les autres activités économiques); la politique fiscale et monétaire. Le résultat de l'activité économique: le produit national et le revenu national; la formation et la répartition des revenus; le commerce international; la croissance et le développement économique.

MÉDIAGRAPHIE

Bouvier, É., *Les rouages de l'économie*, Guérin, 1970.

Reynauld, A., *Institutions économiques canadiennes*, Beauchemin, 1961.

Thomasin, R., et al., *Initation à la vie économique I et II*, Centre de psychologie et de pédagogie, 1968.

383-938-78 **3-0-3**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉSERVES INDIENNES

PR 383-915-71
ou 383-920-71
ou 383-921-71

OBJECTIFS

Familiariser les étudiants avec les problèmes de développement économique des réserves. Ce cours servira de base pour analyser, discuter et résoudre ces problèmes.

Approche impliquant la participation du citoyen. Le développement à travers la participation du citoyen. En venir à connaître sa communauté. Le leadership à l'intérieur de la communauté: facteur de développement. Le travail en collaboration avec le Conseil de Bande élu. Impliquer les résidents de la communauté.

Le Processus de développement économique. Une vue d'ensemble. Le développement économique et la communauté. Une vue d'ensemble de l'économie canadienne, provinciale et locale. Le développement économique. La solution des besoins et problèmes comme base du développement économique. L'évaluation des ressources de la communauté. Identification de projets possibles de développement économique.

Compilation de l'information en vue du plan de développement. Inventaire des ressources. Élaboration d'un questionnaire portant sur les ressources. L'utilisation du questionnaire sur les ressources. Évaluation de la compilation d'information. Rapports aux leaders et résidents de la communauté.

Le plan de développement économique. Une vue d'ensemble de la planification du développement économique. Mise sur pieds des buts et des priorités du développement. L'établissement d'un plan de développement économique pour la communauté. Le besoin de techniciens. Le choix et l'utilisation du Conseiller professionnel. Préparation d'une proposition de projet basée sur les possibilités de développement économique en dehors de la communauté.

MÉDIAGRAPHIE

Citizen Participation in Urban Development, vol. I, Concepts and Issues, Section 3.

Connor, Desmond M., *Citizens Participate*, Development Press, Oakville, Ontario, 1974.

Warren, Roland L., *Study your Community*, The Free Press, New York, 1965.

389-849-78 3-0-3

LA PENSÉE POLITIQUE DES INDIENS DU CANADA

OBJECTIF

Amener l'étudiant à comprendre le développement de la pensée politique des Indiens du Canada, depuis l'arrivée des Européens.

CONTENU

La philosophie et l'organisation politique comme expression des aspirations du peuple indien à la justice sociale. Réactions à l'invasion et à la conquête. La transformation de l'organisation politique comme mode d'adaptation au changement social. «Européanisation» de l'organisation politique. Influences des nouvelles structures politiques sur la philosophie politique des Indiens.

MÉDIAGRAPHIE

Cardinal, Harold, *The Unjust Society*, Edmonton, M.G. Hurtig, 1969, (171 p.).

Chrétien, Hon. Jean, *Indian Policy*, Ottawa, Government of Canada, 1969, (13 p.).

Cummings, Peter A., Mickenburg, Neil H., *Native Rights in Canada*, 2nd ed. Toronto, Indian-Eskimo Assoc., 1972, (352 p.).

Harper, Allan G., *Canada's Indian Administration: Basic Concepts and Objectives*, America Indigena, April 1945.

Policy Papers (1969-1973) from the Various Contemporary Aboriginal Political Organizations, National Indian Brotherhood, Ottawa.

Red Paper, Indian Association of Alberta, Edmonton.

Whiteside, Don (sin a paw), *Efforts to Develop Aboriginal Political Associations in Canada, 1850-1965*, Ottawa, Aboriginal Institute of Canada, January 1974, (143 p.).

389-211-77 3-2-3

PROBLÈMES SOCIAUX

OBJECTIFS

Ce cours doit fournir aux étudiants les instruments conceptuels nécessaires et à les sensibiliser à la genèse (facteurs socio-politico-économico-culturels) et à la compréhension des principaux problèmes sociaux actuels et à leurs conséquences sur les individus, les groupes, les collectivités et la société globale. De plus, il doit leur permettre de développer le sens de l'observation, de l'interrogation, de la recherche et de l'analyse nécessaires à une compréhension globale et objective des problèmes sociaux dans un contexte sociétal. De là, les aider à se situer, comme futurs professionnels pouvant participer à la prévention, à la solution de ces problèmes, tant dans les organismes de bien-être qu'avec les groupes populaires.

CONTENU

Diverses théories se rapportant à la nature, définition, évolution et intervention sur les problèmes sociaux contemporains au Québec. Perspectives historiques et dimensions socio-politico-économico-culturelles des principaux problèmes sociaux dans les domaines de l'éducation, de la justice, de l'économie, de la politique, de la santé et du bien-être, de la famille, de la culture, de la morale et des différents groupes et/ou collectivités.

Définition et nature des interventions des organismes et professionnels du bien-être de même que des groupes populaires dans la réglementation des problèmes sociaux.

LABORATOIRE

Travaux de recherche sur les problèmes sociaux selon une méthodologie qui permet d'atteindre les objectifs du cours. La mise sur pied de documents écrits et audio-visuels pourrait constituer une banque d'information pertinente pour l'ensemble des étudiants du programme.

MÉDIAGRAPHIE

Blum, R., *Les dimensions sociologiques du travail social*, Paris, Centurion, 1970.

Fortin, G., *La fin d'un rêve*, Montréal, H.M.H., 1971.

Fortin, G., *La société de demain, ses impératifs, son organisation*, Annexe 25, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, Québec, Éditeur officiel, 1970.

Gold, H., Scarpitti, F.R., *Combatting Social Problems*, Toronto, Holt, Rinehart and Winston, '67.

Grandmaison, J., *Stratégie sociales et nouvelles idéologies*, Montréal, H.M.H., 1970

Nathan, C., *Les problèmes sociaux: approche du service social*, traduction du Département d'Assistance sociale, Cegep Vieux-Montréal, 1967.

Paper, F., *Dynamics of Change*, Toronto, Prentice Hall, 1970.

Pelletier, M., Vaillancourt, Y., *Les politiques sociales et les travailleurs*.

Piven, F.F., Cloward, R.A., *Regulating the Poor. The Functions of Public Welfare*, New York, Random House, 1971.

Rioux, M., *La question du Québec*, Paris, Seghers, 1969.

Storelu, L., *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*, Paris, Flammarion, 1974.

TECHNIQUES D'INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES GROUPES I

OBJECTIFS

Percevoir et comprendre les phénomènes propres aux groupes restreints. Initier, par l'expérimentation, à suivre l'évolution d'un groupe de tâche, à pratiquer certaines Techniques d'animation et d'observation, à découvrir son propre style d'intervention afin de le rendre plus efficace. S'initier au travail de groupe avec des personnes aux prises avec des problèmes individuels et/ou sociaux.

CONTENU

Le groupe comme lieu d'interaction. Nature et types de groupes. Éléments constitutifs de la vie d'un groupe: attitudes, opinions, leadership, etc. Processus de la vie de groupe: formation du groupe, création de l'esprit de corps, développement de valeurs et de normes, contrôle social, délibération et prises de décisions. Phases de développement d'un groupe.

Le groupe en service social. Le groupe comme moyen de travail social. Fonction sociale des petits groupes. Groupes de tâche. Comités. Élaboration de buts, d'objectifs, de programme. Techniques d'animation des petits groupes. Le groupe comme moyen de traitement. Utilisation de l'expérience du groupe en fonction d'un meilleur fonctionnement individuel et social des membres en difficulté. Types de clientèle possibles dans le domaine du travail de groupe. Rôle du praticien et les principales techniques utilisées.

MÉDIAGRAPHIE

Anzieu, D., et al., *La dynamique des groupes restreints*, Paris, P.U.F., 1968.

Aubry, J.M. et al., *La dynamique des groupes*, Montréal, Éd.de l'Homme, 1967.

Conquet, A., *Comment travailler en groupe efficacement*, 2e Éd., Paris, Centurion, 1972.

Maccio, C., *Animation de groupe*, Lyon, Chronique soc. de France, 1972.

Pilhot, B., *Dynamique et genèse des groupes*, Paris, Épi., 1968.

Muchielli, R., *La conduite des réunions*, Paris, E.S.F., 1968.

INTERVENTION SOCIALE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS I

OBJECTIFS

Acquérir un vocabulaire de base en intervention sociale collective. Distinguer les composantes d'un projet à caractéristiques communautaires. Identifier les facteurs pertinents à toute action ayant un caractère social et collectif. Différencier les divers types d'intervention. Rendre apte à participer aux étapes d'intervention. Développer un jugement critique sur des projets ou programmes.

CONTENU

Historique et évolution de l'intervention sociale collective au Québec. Notions de pouvoir, leadership, participation, idéologie, conflit, consensus, développement, planification, etc.

Composantes d'un projet: besoin, objectif, programme, exécution, évaluation des résultats, relance. Facteurs pertinents à toute action: caractères d'une population, efforts tentés dans le passé et leur évaluation, détenteurs du pouvoir, ressources humaines et financières, temps, cadres géographiques et culturels.

Types d'intervention: l'aménagement des ressources, la réintégration collective des marginaux, le développement régional, l'action sociale, l'action politique.

Exigences et implications des diverses étapes: approche multidisciplinaire, définition de tâches, infrastructure organisationnelle, techniques de travail.

MÉDIAGRAPHIE

B.A.,E.Q., *Animation sociale: l'expérience du B.A.E.Q.*, Marc A. Morency, annexe technique no. 20, 1966.

Conseil des Oeuvres de Montréal, *Opération: Rénovation sociale*, déc. 1966.

Conseil d'Orientation Économique du Québec, *L'animation sociale, la consultation*, Cahier VI/2.

Esterez, *Pourquoi pas la vie?* Coll. La cité de l'homme, M. H. Leméac, 1972.

Grandmaison, J., *Nouveaux modèles sociaux et développement*, H.M.H., 1972, (441 p.).

Grandmaison, J., *Stratégies sociales et nouvelles idéologies*, Montréal, H.M.H., 1970, (266 p.).

I.C.E.A., *L'animation*, Cahiers 4-5, septembre 1967, (187 p.).

Médard, *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1971, (314 p.).

Relations, *L'animation sociale au Québec*, mai 1970, no. 349.

Service Social, *La méthode d'organisation communautaire dans le milieu Canadien-français*, Québec, P.U.L., vol. 10, no 3, (pages 46-63).

Revues

Bulletin officiel du Ministère de l'Education, L'éducation indienne. Education-Québec, Hebdo-Education, Prospectives.

392-512-74 LE GOUVERNEMENT LOCAL 3-3-3

OBJECTIFS

Le cours Gouvernement local vise à: initier l'étudiant au gouvernement local; initier l'étudiant à l'administration d'une réserve; permettre à l'étudiant d'établir un parallèle entre l'administration d'une réserve et l'administration d'une municipalité; permettre à l'étudiant d'acquérir un modèle de tenue et procédure d'assemblée; permettre à l'étudiant une réflexion sur la notion de gouvernement local.

CONTENU

Définitions du Conseil de bande, Conseil de bande et gouvernement local. Pouvoir législatif et pouvoir exécutif. Les éléments d'un gouvernement local. Les employés de bande. Les comités. Les responsabilités du chef et des conseillers. Les réunions et les assemblées. Les prises de décision. Les règlements administratifs. Les résolutions. L'autorité financière. Les services publics sur une réserve. Système municipal. Ressemblances et dissemblances entre une réserve et une municipalité. Tenue et procédures d'assemblée.

BIBLIOGRAPHIE

Loi sur les Indiens.
Morin, V., Procédures des Assemblées délibérantes, 4ième éd., Montréal, 1969, Lib. Beauchemin Ltée.
Policy, Administrative and Financial Guidalines for Indian Band Councils.
Tellier, B., Code municipal, 10ième éd., Wilson et Lafleur Ltée, Montréal, 1973.
Tremblay, A., Savoie, R., Précis de droit municipal, Wilson et Lafleur, Ltée, 1973.
Vlaux, P., Les municipalités du Québec, Ed. de la Place Inc., 1968.

392-522-74 SYNTHESE ET PROSPECTIVES 1-2-1

OBJECTIFS

Ce cours vient à la fin du programme théorique et avant le dernier stage qui est celui du choix personnel de l'étudiant. En premier lieu ce cours vise:

- à donner à l'étudiant l'occasion de faire un retour en arrière afin de faire une synthèse des connaissances acquises et des expériences vécues depuis le début du programme. Ce cours lui permet donc de faire une rétrospective sur son expérience globale;

- à aider l'étudiant à choisir d'une façon rationnelle son secteur d'activité pour le sixième (6) stage. Ce choix doit répondre aux goûts et aptitudes de l'étudiant. De ce choix du sixième (6) stage peut dépendre la carrière future de l'étudiant.

En deuxième lieu, ce cours se veut l'occasion pour l'étudiant d'une réflexion en profondeur sur son rôle professionnel futur. Il est important et nécessaire pour lui de saisir toutes les implications de son rôle futur d'agent de liaison.

Enfin, le cours "Synthèse et prospectives" veut donner à l'étudiant l'occasion d'aborder le rôle qu'il est appeler à jouer dans le développement de sa communauté. Cette démarche lui donnera l'opportunité de se pencher sur le devenir des sociétés amérindiennes et leur place dans la société.

401-430-78 3-0-3

GESTION DU PERSONNEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec les différentes techniques relatives à la gestion des ressources humaines de l'entreprise. Ce cours préliminaire se propose de brosser une esquisse globale des différentes responsabilités qui incombent au service du personnel d'une entreprise, de même qu'à dépeindre et analyser sommairement les différentes techniques auxquelles on a recours.

OBJECTIFS TERMINAUX

À la fin du cours, l'étudiant connaîtra la place réservée au service du personnel dans l'entreprise. Il sera capable d'identifier les différentes fonctions du service du personnel. Il connaîtra la terminologie utilisée dans ce secteur. Il connaîtra et sera capable d'utiliser efficacement les différentes techniques utilisées en gestion du personnel.

CONTENU

Planification des effectifs. Description des tâches et évaluation. Mobilité du personnel. Recrutement, sélection du personnel. Évaluation. Formation. Rémunération. Relations industrielles. Hygiène, sécurité. Bénéfices sociaux.

MÉDIAGRAPHIE

Alber*, L., Michaud, Y., Piotte, R., *La direction du personnel*, Éd. ARC.

RÉFÉRENCES

Code du travail, Ministère du travail et de la main-d'oeuvre, Gouvernement du Québec, 1973.
Dalton, McFarland, *Personnel Management, Theory and Practice*, 1968.
Famularo, J.J., *Handbook of Modern Personnel Administration*, McGraw-Hill, 1972.
Flippo, E.B., *Principles of Personnel Management*, McGraw-Hill, 1966
Gagnon, Lebel, Verge, *Droit du travail en vigueur au Québec*, Les Presses de l'Université Laval, 1971.
Yoder, D., *Personnel Management and Industrial Relations*, Prentice-Hall, 1970.

401-901-78 3-0-3

INTRODUCTION AUX PRINCIPES ADMINISTRATIFS

OBJECTIF

Ce cours permet à l'étudiant de se familiariser avec les principaux éléments de l'administration.

CONTENU

Les phases du cycle administratif. Planification, Organisation, Direction, Contrôle.

Planifications et objectifs: rôle du budget, planification à long terme, éléments d'organigramme, le leadership, la motivation et satisfaction, réflexions sur la fonction contrôle.

401-971-78 (exp.) 2-2-2

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant en technologie agricole de comprendre les principes de fonctionnement d'un système de comptabilité. L'étudiant doit être capable de corriger et contrôler les informations financières à l'intérieur d'un système, d'en évaluer le résultat d'exploitation et de présenter la position financière selon les principes comptables reconnus.

CONTENU

Bilan. Cycle comptable. Transactions qui ne changent pas le capital. Transactions faisant varier le capital. État des revenus et dépenses. Chiffrier. Courus et différés. Conciliation de banque.

401-962-78 3-0-3

ADMINISTRATION PERSONNELLE

OBJECTIFS

Donner à l'étudiant des connaissances lui permettant de mieux administrer ses affaires personnelles. À la fin du cours, l'étudiant pourra comprendre le fonctionnement du système économique; utiliser les principales méthodes et techniques de recherche d'un emploi; faire le rapport d'impôt d'un particulier et saura quels sont les principaux moyens légaux pour payer moins d'impôt; contrôler un budget en planifiant ses dépenses en fonction de ses revenus; mieux gérer ses épargnes personnelles; juger ce qui est préférable entre louer ou acheter une maison au point de vue placement, planifier l'acquisition d'une maison; planifier l'achat de meubles; identifier les principales formes de crédit et ce qu'il en coûte; déterminer ses besoins en assurance; connaître les principales lois affectant le consommateur.

CONTENU

Le fonctionnement de votre économie (6 périodes): besoins et consommation; biens et production; facteurs de production: matière première, travail, capital; rôle de la monnaie; institutions financières: Banque du Canada, Banques à chartre, quasi-banques (caisses populaires, sociétés de fiducie, sociétés de financement, etc.), compagnies d'assurances; rôle des gouvernements.

La recherche d'un emploi (3 périodes): monde du travail; sources d'emplois; curriculum vitae; lettre de présentation; entrevue: préparation et présentation.

L'impôt sur le revenu (6 périodes): budgets et financement de vos gouvernements; déclaration d'impôt des individus: documents nécessaires, types de revenus, déductions, exemptions, calcul de l'impôt.

La planification budgétaire (3 périodes): avantages du budget; préparation du budget; contrôle du budget.

L'épargne et le placement (3 périodes): pourquoi épargner ou placer, facteurs de choix des placements; placement en titre de dette, placement en titre de participation; bourse et courtier; formes d'épargnes (comptes courants, comptes d'épargne, dépôts à terme, fonds mutuels, etc.); régimes d'retraite; régimes enregistrés d'épargne retraite; régimes enregistrés d'épargne logement; placements immobiliers.

L'habitation (3 périodes): propriétaire ou locataire; responsabilités et droits du propriétaire, responsabilités et droits du locataire, bail; achat d'une maison: choix de la maison; contrat de vente; financement.

L'achat de biens durables (voiture, ameublement, etc.) (3 périodes): analyse des besoins réels; coût d'utilisation; financement.

Le crédit (3 périodes): principes du crédit; crédit au détail; cartes de crédit; coût du crédit; sources d'emprunt.

Les assurances (3 périodes): assurance-vie; assurance automobile assurance domiciliaire; assurance responsabilité.

Le consommateur et la loi (12 périodes): lois de protection des consommateurs; régimes matrimoniaux; décès, successions et testament; contrats; saisie, faillite personnelle, loi des dépôts volontaires; relations de travail; formes juridiques d'entreprises; système judiciaire.

MÉDIAGRAPHIE

Bessette, C., *Comment payer moins d'impôt*, 1977, 2020 Université, suite 1335, Montréal, Québec, H3A 2A5.
Charette, François, Dell'aniello, Paul, *Initiation au monde des affaires* - Beauchemin, Montréal, 1971, (264 p.).
Charette, François, *Principes et techniques du placement en valeurs mobilières*, Publications Les Affaires Inc., Montréal, 1971, (315 p.)
Clermont, Bernard, Yaccarini, Benoît, *nitiation au droit des affaires du Québec*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1976, (486 p.)
Institut Canadien des Valeurs mobilières, *Comment placer son argen en actions et obligations*, Montréal, 1976, (416 p.).

Revues ou périodiques (disponibles à la bibliothèque)
Le réveil du consommateur.
Protégez-vous?
Consumer's Report.

Audio-visuel
Les Sociétés commerciales - (Formes juridiques d'entreprises).
Les régimes matrimoniaux.
Le contrat.
Le syndicat.
L'automobile.

420-000-74 2-1-3

INITIATION À L'INFORMATIQUE

OBJECTIFS

S'adressant à des non spécialistes, ce cours a comme but principal de faire acquérir une formation de base dans le domaine de l'informatique.

L'étudiant, après ce cours, connaîtra la signification de l'information et de son traitement dans son sens informatique. Il aura pris connaissance des équipements qui traitent cette information, incluant l'ordinateur.

Il devra connaître les caractéristiques principales du fonctionnement de ces équipements ainsi que leurs possibilités d'utilisation dans différents domaines d'application.

Il se familiarisera avec la logique du traitement de l'information suivant des techniques particulières telles que l'organigramme et les tables de décision.

Il sera sensibilisé aux exigences du traitement de l'information ainsi qu'aux fonctions spécialisées de ce domaine particulier.

Il aura acquis une connaissance suffisante de l'informatique qui démystifiera l'ordinateur à ses yeux et lui permettra de communiquer avec les spécialistes du domaine.

CONTENU

Théorie

Définition de l'informatique, historique, supports d'information, équipements divers, l'ordinateur et ses composantes, systèmes de numération, organigramme, tables de décision, principes des langages utilisés, domaines d'application, fonctions en informatique.

Laboratoire

Exercices sur certains équipements mécanographiques, exercices sur les systèmes numériques, binaires et hexadécimal, dessins d'organigrammes logiques et utilisation des tables de décision.

MÉDIAGRAPHIE

Principes des ordinateurs I.B.M., I.B.M. Co.

Robichaud, Beryl, *Understanding Modern Business Data Processing*, McGraw-Hill.

Roy, Bégin, *Principes d'informatique*, McGraw-Hill, 1969.

601-403-76 3-0-3

ESSAI (Littérature, pensée et communication)

OBJECTIFS

Approfondir les fonctions de la littérature au service de la pensée, de la communication, de la culture, de la science, de la technique, par l'Essai, le Journal, les Mémoires, la Correspondance, le Pamphlet.

Confronter l'étudiant à des dimensions précises de l'aventure intérieure et sociale de la personne, dans l'atmosphère littéraire du genre des oeuvres choisies; par exemple, le relativisme et la tolérance chez Montaigne, les dimensions de l'aventure intérieure, dans la *Correspondance* de Rivière-Fournier, dans les *Lettres* de Van Gogh, l'homme de Camus dans *Le Mythe de Sisyphe*, les *Inquiétudes d'un biologiste* de Rostand...

Amener chaque étudiant, individuellement ou en groupes, à faire une expérience assez poussée, de ses capacités d'expression, de réflexion et de communication, en tenant particulièrement compte de son orientation ou de sa spécialisation.

CONTENU

Le contenu de ce cours comprend un choix d'oeuvres ou de textes dans un ou plusieurs des genres énumérés aux objectifs.

Le nombre des oeuvres ou des textes choisis est extrêmement variable, selon la densité des textes et les méthodes d'approche utilisées.

Des ouvrages à portée scientifique ou technique peuvent occuper une place de choix pour les étudiants des sciences et des techniques.

601-902-73 3-0-3

ÉLÉMENTS DE LINGUISTIQUE (Approfondissement des mécanismes fondamentaux de la langue).

OBJECTIFS

Décrire les mécanismes fondamentaux de la langue.

Identifier et «catégoriser» les faits de langue en fonction du français international, du franco-québécois et des particularités régionales.

Donner à l'étudiant la possibilité de se situer face aux différents niveaux de langue.

Faciliter le maniement de la langue comme moyen de communication.

CONTENU

Le franco-canadien sert d'approche à chaque domaine de la linguistique: la sémantique, la phonétique, la morphologie et la syntaxe. Le souci de dégager les implications linguistiques est constant. Une importance particulière est accordée à la morpho-syntaxe pour sa dimension structurale ainsi qu'aux niveaux de langue. L'importance accordée au phénomène franco-canadien implique qu'on se préoccupe du français international et de l'anglo-canadien.

MÉDIAGRAPHIE

Barbeau, V., *Le français du Canada*, Québec, Garneau, 1970.

Béland, J.-P. et Aupin, R., *La linguistique et ses applications: initiation aux études de linguistique et de littérature*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1967.

Bergeron, J., Boulet, A., Castonguay, J.-C., Mongeau, P., *Les structures de la langue: analyse linguistique programmée*, Montréal, Les éditions Lingua inc.

De Saussure, F., *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1965.

Gleason, H.-A., *Introduction à la linguistique*, Paris, Larousse, 1969, (379 p.)

Lemire, G. et al., *Enseignement-recherche en linguistique*, Cap-Rouge éd. Nova, 1969.

Martinet, A., *Éléments de linguistique générale*, Coll. U2, Paris, Colin, 1967, (224 p.).

Mounin, G., *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, 1968, (189 p.).

Perrot, J., *La linguistique*, Coll. Que sais-je?, Paris, P.U.F.

906-102-78 MONTAGNAIS 1 3-0-3

OBJECTIF

Permettre à l'étudiant de perfectionner et d'adapter ses connaissances de la langue montagnaise.

CONTENU

Étude du vocabulaire spécialisé montagnais: Étude des champs sémantiques montagnais par familles de mots et par familles de sens. Ainsi seront étudiés les termes de géographie, les termes d'activités liées à la chasse et à la pêche. Inventaire de ses principales familles de mots.

Apprentissage du style oral montagnais: notion de phrase en montagnais: apprentissage des phrases sujet - verbe, sujet - verbe - complément, formes attributives, dans propositions principales et subordonnées. Étude des propositions relatives, circonstantielles, maîtrise du discours rapportatif, interrogatif, négatif, possessif et indéfini. Expression des légendes et des récits de chasse.

Création des néologismes: définition des néologismes possibles en montagnais. Création des néologismes courants en faisant l'inventaire quotidien des réalités nouvelles à l'univers culturel montagnais.

BIBLIOGRAPHIE

Antane, Kapesh A., (Anne André) Eukuan nin matshimanitu innu-iskueu, (Je suis une maudite sauvagesse), texte en montagnais et version françaises, collection Dossier, Lemeac, 1976.

Fabvre, Bonaventure, Racines montagnaises, Centre d'étude Nordiques, Travaux divers no 29, Université Laval, Québec, 1970.

Ford, A.J., Bacon, J., Cours programmé d'une langue: Montagnais, Librairie des Presses, Université de Montréal, 1976.

Jourdain, Lescop, Michel, Katutakanit aimun, Grammaire montagnaise, Ministère des Affaires indiennes, à paraître, 1978.

Lemoine, G., Dictionnaire Français-Montagnais, avec un vocabulaire montagnais-anglais, une courte liste des noms géographiques et une grammaire montagnaise, Boston: W.B. and P. Gabot, 1901, Dictionnaire français-algonquin, Québec, 1911.

Mailhot, J. Lescop, R., Lexique Montagnais-Français, du dialecte de Sheffer-ville, Sept-Iles et Maliotenam. Ministère des Affaires Culturelles, Direction générale du patrimoine, 1977.

McNulty, G., Petite Grammaire du Parler Montagnais en TS-N., Centre d'Études Nordiques, Collection, notes de cours 4, Université Laval, Québec, 1971.

Livres scolaires disponibles dans les écoles et publiés par le Ministère des Affaires indiennes, Section Éducation.

906-103-78 MONTAGNAIS II 3-0-3

OBJECTIF

Permettre à l'étudiant de s'exprimer et de traduire par écrit en langue montagnaise.

CONTENU

Etude d'un code orthographique unifié: introduction aux symboles phonétiques suivant l'alphabet phonétique international: transactions phonétiques. Discussion des symboles orthographiques, de l'accentuation, des problèmes inhérents à la langue montagnaise.

Compréhension des principes liés à la grammaire montagnaise: au niveau du mot: étude historique et phonologique des mots les plus courants. Proposition d'écriture en tenant compte des habitudes d'écriture des vieux et des publications antérieures.

Au niveau de la phrase: étude des fonctions grammaticales comme le sujet, verbe, complément d'objet direct et indirect et des catégories de mots comme le nom, verbe, mot invariable, préposition. Notion de traduction et de linguistique générale pour l'analyse des phénomènes.

Etude des caractéristiques dialectales de l'orthographe montagnaise: géographie linguistique des principaux dialectes du montagnais. Définition des caractéristiques linguistiques de ces dialectes. Etude des accents et des textes caractéristiques.

BIBLIOGRAPHIE

Antane, Kapesh A., (Anne André) Eukuan nin matshimanitu innu-ishkueu, (Je suis une maudite sauvagesse), texte en montagnais et version française, collection Dossier, Leméac, 1976.

Fabvre, Bonaventure, Racines montagnaises, Centre d'étude Nordiques, Travaux divers no 29, Université Laval, Québec, 1970.

Ford, A.J., Bacon, J., Cours programmé d'une langue: Montagnais, Librairie des Presses, Université de Montréal, 1976.

Jourdain, Lescop, Michel, Katutakanit aimun, Grammaire montagnaise, Ministère des Affaires indiennes, à paraître, 1978.

Lemoine, G., Dictionnaire Français-Montagnais, avec un vocabulaire montagnais-anglais, une courte liste des noms géographiques et une grammaire montagnaise, Boston: W.B. and P. Gabot, 1901, Dictionnaire français-algonquin, Québec, 1911.

Mailhot, J. Lescop, R., Lexique Montagnais-Français, du dialecte de Schefferville, Sept-Iles et Maliotenam. Ministère des Affaires Culturelles, Direction générale du patrimoine, 1977.

McNulty, C., Petite Grammaire du Parler Montagnais en TS-N., Centre d'Etudes Nordiques, Collection, notes de cours 4, Université Laval, Québec, 1971.

Livres scolaires disponibles dans les écoles et publiés par le Ministère des Affaires Indiennes, Section Education.

ANNEXE 5

Description du programme de Techniques amérindiennes

CONTENU DU PROGRAMME

A- Communication

389-101-70	COMMUNICATION	3-3-3
391-927-71	AUDIO VISUEL	1-2-2
392-302-74	COMMUNICATION NON-VERBALE	1-2-2

B- Intervention

310-322-77	TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET D'INTERVIEW I	2-1-3
350-102-71	PSYCHOLOGIE GENERALE	2-1-3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3
387-979-72	INITIATION AUX TECHNIQUES D'ENQUETE SOCIALE	1-2-3
388-331-77	INTERVENTION SOCIALE AUPRES DES COLLECTIVITES	2-2-3
388-341-77	TECHNIQUES D'INTERVIEW SOCIALE AUPRES DES INDIVIDUS I	2-2-3

C- Etude de la société

351-201-71	FACTEURS SOCIAUX D'INADAPTATION	2-1-3
383-915-71	INITIATION A LA VIE ECONOMIQUE	3-0-3
387-962-71	INTRODUCTION A LA SOCIETE	3-0-3

D- Formation spécifique

388-211-77	PROBLEMES SOCIAUX	2-2-3
388-221-77	SECURITE SOCIALE	2-1-3
392-502-74	INFORMATION SCOLAIRE	3-2-3
392-512-74	LE GOUVERNEMENT LOCAL	3-3-3
392-522-74	SYNTHESE ET PROSPECTIVES	1-2-1
392-532-75	TENUE DE LIVRES, TENUE DE BUREAU, RELATIONS DE TRAVAIL	3-0-3
392-612-74 *	STAGE EN ADMINISTRATION	* 4 semaines

392-622-74 *	STAGE EN MILIEU SCOLAIRE	**	4 semaines
392-632-74 *	STAGE EN PLACEMENT	**	4 semaines
392-642-74 *	STAGE EN TOXICOMANIE	**	4 semaines
392-652-74 *	STAGE EN COMMUNICATION	**	4 semaines
392-662-74 *	STAGE EN SERVICE SOCIAL	**	4 semaines
410-999-69	COMPTABILITE		3-0-3

* Le stage est crédité au bulletin cumulatif uniforme (B.C.U.) lorsque l'étudiant l'a complété ou encore qu'il a achevé tous les cours qui le précèdent (s'il y a exemption).

** Chaque semaine comporte trente-cinq (35) heures d'activité d'apprentissage.

ANNEXE 6

Extraits de la lettre de monsieur André Turcotte, D.S.P. du Cégep de Sept-Iles

à madame Nicole Brodeur, D.G. de la DGEC

(31 mars 1983)

Cégep de Sept-Îles
175, rue de la Vérendrye Sept-Îles, Québec, G4R 5B7, Tél. : (418) 962 9848

Le jeudi 31 mars 1983

Madame Nicole Broceur
Directrice générale
Direction générale de
l'enseignement collégial
1035, De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

N/Réf. 65 F

Objet: Programme en études amérindiennes

Madame la Directrice générale,

La présente fait suite à la lettre de madame Monique Aubin du 16 mars 1983 (V/Réf. 03-01-01/392.00) ainsi qu'aux échanges que j'ai eus avec vous-même puis avec monsieur Louis Dallaire le 25 mars dernier.

Nous comprenons très bien les raisons à l'origine du refus d'accorder un caractère expérimental au programme en études amérindiennes que le cégep de Sept-Îles entend démarrer en août 1983. Toutefois, cette réponse ne nous satisfait en aucune façon.

Il n'est pas dans notre intention de chercher à nous accaparer en exclusivité un programme général qui pourrait éventuellement intéresser d'autres collèges, mais plutôt de nous assurer que les conditions essentielles au succès de l'entreprise dans laquelle le collège s'engage avec ses partenaires montagnais seront effectivement réunies.

Le cégep de Sept-Îles, avec l'appui technique et financier de la direction générale de l'enseignement collégial, a beaucoup inves-

.../2

ti dans le programme d'études amérindiennes. Des démarches conjointes avec les répondants des bandes en matière d'éducation ont permis d'identifier et d'analyser les besoins de formation et d'élaborer un programme capable de répondre à ces besoins. La clientèle visée par le programme est formée principalement des jeunes montagnais de la Côte-Nord et du nord du Québec. Le gros de la clientèle proviendra vraisemblablement de Betsiamites et de Sept-Iles/Malioténam. Le groupe sera complété par des élèves en provenance de Pointe-Bleue, des bandes de la Basse Côte-Nord et du nord du Québec. Nos estimés permettent de situer à environ vingt élèves, au maximum trente, la clientèle probable en première année du programme, durant les prochaines années. Selon une étude réalisée par l'adjoint au directeur des services pédagogiques du cégep de Sept-Iles, ce niveau de clientèle constitue le seuil d'équilibre entre le nombre de professeurs nécessaire pour dispenser les cours sur les deux années et les professeurs générés par la clientèle.

Si le bassin de clientèle devait être réparti entre deux ou trois collèges qui offriraient le programme sur le territoire occupé par les montagnais, il est certain qu'aucun des collèges ne ferait ses frais.

Si l'on veut aller au-delà des considérations basées sur l'ordre de grandeur de clientèles assurant une stricte rentabilité, on pourra aborder la question des conditions essentielles pour qu'un collège puisse assurer une qualité d'intervention dans le cadre d'un programme en études amérindiennes. Jusqu'ici, l'entreprise d'analyse des besoins et d'élaboration du programme a été menée conjointement avec des partenaires de toutes les bandes du territoire occupé par les montagnais au Québec. A la demande même de ces partenaires, l'implantation du programme, son suivi et son évaluation demeurera dans les prochaines années une entreprise où l'ensemble des bandes montagnaises sera associé. Nous devons dans les prochaines semaines définir le mandat, la composition et les modalités de fonctionnement d'un comité conjoint cégep de Sept-Iles et bandes montagnaises relatif au programme.

Il est de plus dans l'intention du collège de mettre en place dès que les ressources professorales le permettront un département

.../3

c études amérindiennes qui comprendra l'ensemble des enseignants à temps plein, temps partiel et chargé de cours dans les disciplines de concentration et en complémentaire (qui ne sont pas déjà assumées par les départements existants): techniques amérindiennes, assistance sociale, langue montagnaise, droit. Il ne serait possible de structurer un tel département que si la clientèle était suffisante (par exemple si l'on pouvait compter deux groupes en première année) et si le collège pouvait recruter au moins un professeur qualifié pour enseigner dans plus d'une discipline, ce qui nous apparaît à ce moment-ci possible. Outre les fonctions habituelles reconnues au département, celui-ci servirait de point d'union, d'échange et de coordination des enseignements des autres disciplines comme français, philosophie, administration où des adaptations de cours doivent être faites. Au fur et à mesure de l'expertise développée par un tel département, celui-ci pourra s'engager dans des activités connexes à l'enseignement comme la recherche et la mise au point de matériel didactique. Ce besoin a été exprimé par les montagnais dans nos échanges avec eux.

Comme vous le voyez, Madame Brodeur, la viabilité du projet pour le cégep de Sept-Îles ou pour tout autre collège est fortement liée, en plus des modalités de mise en place et d'encadrement du programme, au nombre d'élèves même. En conséquence, nous vous faisons la demande que la direction générale de l'enseignement collégial accorde au programme en études amérindiennes un statut spécial, pour une durée minimale de trois ans, pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ce statut serait consacré par un mandat au collège d'assurer l'implantation du programme, d'en faire une évaluation continue dans la phase d'implantation et une évaluation globale durant la troisième année. Ce mandat pourrait aussi comprendre de conseiller et porter assistance à tout autre cégep intéressé à offrir un tel programme à une communauté amérindienne de son territoire tout en incluant les réserves déjà formulées ci-haut quant au partage éventuel d'une clientèle d'origine montagnaise. A ce niveau, nous proposons que la direction générale de l'enseignement collégial conseille et même décide, de l'opportunité que d'autres collèges offrent le programme, particulièrement dans les cas où des objectifs d'accessibilité devront être conciliés avec des conditions de viabilité et de rentabilité.

.../4

... Le collège de Sept-Iles, je l'ai déjà mentionné, a beaucoup investi dans ce projet et entend continuer à le faire. Un effort a été fait pour élaborer un programme adapté aux amérindiens qui peut être dispensé dans le contexte de services existants dans un collège. Vu les particularités du programme, vu la nécessité d'un suivi constant de la démarche d'implantation et d'un encadrement particulier des élèves, vu le caractère conjoint de l'entreprise avec les montagnais, vu surtout l'absence d'une structure départementale pour laquelle il faudra suppléer par un regroupement ad hoc des enseignants, il nous apparaît nécessaire de confier à une personne de notre collège, une tâche de responsable d'implantation. Pour assurer l'atteinte des objectifs du programme, cette personne devra pouvoir consacrer la majeure partie de son temps au travail à des activités spécifiques au programme durant la phase d'implantation... L'objectif d'une telle démarche permettra des ajustements au programme actuel ainsi que la définition d'un modèle d'action utile sinon nécessaire à d'autres cégeps désireux de s'impliquer dans un programme destiné à des amérindiens... Il va sans dire que le collège espère compter aussi, durant les prochaines années, sur les conseils, l'expertise et le soutien technique de monsieur Louis Dallaire avec lequel nous avons étroitement collaboré durant les derniers mois. Ce support technique est essentiel au succès de l'entreprise.

Ceci termine Madame la Directrice générale, l'exposé de nos demandes qui se veulent dans le sens de réunir toutes les conditions nécessaires à l'implantation et au développement du programme en études amérindiennes. Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame Brodeur, l'expression de notre plus parfaite considération et entière collaboration.

Le directeur des services pédagogiques,

André Turcotte

AT/lp

c.c. MM. Octave Dérasp, directeur général
Louis Dallaire, service des programmes, DGEC

ANNEXE 7

Avis de la Commission des droits de la personne

sur les conditions d'admission au programme

d'Etudes amérindiennes

Commission des droits
de la personne
du Québec

VALIDITÉ D'UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ DANS L'ÉDUCATION

Dossier: QQ01, 658-1

Montréal, le 7 juin 1983

360, rue Saint-Jacques
Montréal, QC
H2Y 1P5

(514) 873-5146

Il s'agit d'une demande formulée par le CEGEP de Sept-Iles sur la conformité d'une condition d'admission qu'il entend appliquer au programme en études amérindiennes, à savoir, en plus de détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, l'étudiant doit être d'origine montagnaise ou d'une autre nation amérindienne si le nombre le permet. Ce programme, élaboré en collaboration avec des représentants des bandes indiennes de la région, poursuit deux objectifs: donner à l'élève amérindien une formation lui permettant d'exercer des fonctions de responsabilité au niveau de sa réserve et donner une formation lui permettant d'accéder à des études universitaires. Une des raisons qui ont amené les autorités collégiales à créer ce programme relève du faible taux de fréquentation des études collégiales et de persistance dans les études une fois inscrits, chez les amérindiens par rapport aux autres québécois. Une autre raison consiste dans le peu d'attraits et d'éléments dans lesquels les amérindiens se reconnaissent dans le cadre des programmes d'études existants.

Le programme, outre certains cours originaux (1), est composé de cours appartenant à diverses disciplines telles les sciences politiques et économiques ainsi qu'à certaines techniques telles les techniques juridiques et d'assistance sociale, cours qui existent depuis de nombreuses années et qui sont régulièrement dispensés dans les collèges.

---

(1) Les seuls cours originaux sont "Le gouvernement local" (392-512-74) et "Synthèse et prospectives" (392-522-74) qui font partie du programme de formation professionnelle pour adultes et les cours "Montagnais I et II" (906-102-78 et 906-103-78) qui sont des cours complémentaires institutionnels, dont le contenu est déterminé par le cégep de Sept-Iles.

Ce programme rencontre les objectifs que s'est fixés le législateur en adoptant le projet de loi 86 modifiant la Charte des droits et libertés de la personne. En effet, l'article 86.1 prévoit que:

> "Un programme d'accès à l'égalité a pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi ainsi que dans les secteurs de l'éducation ou de la santé et dans tout autre service ordinairement offert au public."
>
> Un tel programme est réputé non discriminatoire s'il est établi conformément à la Charte."

L'article 30 du P.L. no 86 dit:

> "Un programme d'accès à l'égalité existant lors de l'entrée en vigueur de la présente loi qui doit être présenté pour approbation à la Commission des droits de la personne est présumé non discriminatoire jusqu'à ce que la Commission se soit prononcée sur la demande d'approbation."

Même si cet article n'est pas encore en vigueur, il nous laisse entendre que les programmes d'accès à l'égalité ne sont pas illégaux en ce moment, puisqu'ils seraient présumés non discriminatoires au moment de l'entrée en vigueur du P.L. no 86 jusqu'à ce que la Commission se soit prononcée sur leur pertinence.

De plus, comme nous le verrons, une interprétation plus large de la notion de discrimination et de la possibilité d'y remédier pourrait nous faire conclure que ce programme exclusivement réservé aux Amérindiens n'est pas discriminatoire.

En Alberta, un problème du même genre s'est présenté. L'université de Calgary, avec l'assentiment du ministère des Affaires indiennes, dispensait certains cours par l'entremise du Maskwachees Cultural College situé sur une réserve indienne. L'université

était la seule responsable des critères de sélection et d'admission à ces cours. À la différence du programme dont il est question ici, les cours dispensés ne faisaient pas partie d'un programme spécial; il s'agissait plutôt de cours régulier mais qui n'étaient offerts qu'aux amérindiens puisque les cours se donnent sur le site de la réserve indienne. Une étudiante non-amérindienne voulut s'inscrire à ces cours et sa demande fut rejetée parce qu'elle n'était pas amérindienne. Elle déposa une plainte à la Commission albertaine des droits de la personne et une commission d'enquête ("Board of Inquiry") accueillit sa plainte - un commissaire sur trois étant d'opinion contraire - au motif qu'un tel programme d'admission exclusive ou préférentielle en faveur des autochtones était discriminatoire (1).

Dans une autre affaire, toutefois, la Cour suprême du Canada, tout en n'ayant pas à trancher la question de la conformité d'un programme destiné à améliorer le sort des populations défavorisées avec le principe d'égalité reconnu par les diverses lois sur les droits de la personne, s'est prononcée en obiter dictum par la voix de quatre de ses juges en faveur de tels programmes (2).

Il s'agissait dans cette affaire d'un programme d'accès à l'égalité visant l'embauche des autochtones de la région de l'Athabasca dans le cadre du projet d'exploitation des sables bitumineux (projet Alsands). Le juge Ritchie, après avoir considéré le préambule de The Individual's Rights Protection Act (1972(Alta) c. 2) où il est reconnu que "toutes les personnes sont égales quant à leur dignité et leurs droits indépendamment de la race, des croyances religieuses, de la couleur,

---

(1) Bloedel v. Board of Governors of the University of Calgary, (1980) 1 C.H.R.R. D/25.

(2) Athabasca Tribal Council v. Amoco Canada Petroleum Co. Ltd., (1981) 1 R.C.S. 699. Il s'agissait d'un programme d'embauche préférentiel en faveur des autochtones. La Cour a rejeté la demande du Conseil sur une question de juridiction.

du sexe, de l'âge, des ancêtres ou du lieu d'origine;..." et après avoir souligné que cette loi "interdit à tout employeur la pratique de discrimination à l'égard d'une personne relativement à un emploi" (1), en arrive à la conclusion que:

> "En l'espèce et s'agit d'une proposition destinée à améliorer le sort des autochtones afin de leur permettre de faire concurrence, autant que possible sur un pied d'égalité avec eux, aux autres membres de la collectivité qui cherchent un emploi à l'usine de traitement des sables bitumineux. Avec égards, je ne vois aucune raison pour laquelle on devrait conclure à l'existence de "mesures discriminatoires à l'égard" d'autres habitants dans les propositions que comportent les programmes d'"action positive" pour l'amélioration du sort des autochtones de la région en question. L'objet du plan, si je le comprends bien, n'est pas de chasser les non-Indiens de leurs emplois, mais plutôt d'améliorer le sort des Indiens pour qu'ils soient en mesure d'obtenir des emplois malgré les handicaps dont ceux de leur race ont hérité. (2)"

Il serait donc possible qu'un tribunal adopte ce même type de raisonnement relativement au programme d'études amérindiennes du cégep de Sept-Iles. En effet, ce programme ne viendrait pas priver les non-autochtones des cours dispensés au CEGEP mais il aiderait plutôt les amérindiens à surmonter les obstacles dressés au cours de l'hisoire.

Même si nous sommes d'avis que ce programme devrait être considéré comme légal, il n'est toutefois pas certain qu'une telle interprétation soit retenue par les tribunaux. En effet, l'on pourrait prétendre que l'exclusion des non-indiens d'un tel programme constitue de la discrimination raciale au sens des articles 10 et 12 de la Charte.

---

(1) Id., p. 710.

(2) Id., p. 711.

En effet, l'article 12 de la Charte prévoit que:

> "Nul ne peut, par discrimination refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public."

L'enseignement collégial est dispensé par les C.E.G.E.P. (1). L'admissibilité des étudiants est déterminée par un règlement, il s'agit du Règlement sur l'admission des étudiants à un collège d'enseignement général et professionnel et sur des pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q. c. C-29, r. 1) qui stipule que:

> "1. Pour être admis au collège, un étudiant doit:
>
> a) répondre aux conditions générales d'admission aux études collégiales, selon le Règlement sur les études collégiales (c. C-60, r. 5) (2);
>
> b) satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi;
>
> c) répondre aux conditions particulières du collège;
>
> d) s'inscrire au collège aux dates fixées par le directeur général."

D'autres part et d'une façon plus générale, la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q. c. M-15) et la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q. c. C-60) comportent un préambule dont le premier paragraphe se lit:

> "Attendu que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité."

---

(1) Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q. c. C-29, a. 2.

(2) Le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q. c. C-60, r. 5) n'est d'aucune utilité à ce sujet puisqu'il prévoit à son article 2 que: "Les conditions d'admissibilité à ces études sont déterminées par règlement".

Donc, l'enseignement collégial est un service ordinairement offert au public puisqu'il est accessible à toute personne qui possède un niveau d'étude en fonction du programme choisi et que les lois précitées reconnaissent le droit à tout enfant de bénéficier d'un système d'éducation.

De plus, l'article 40 de la Charte des droits et libertés de la personne prévoit que:

> "Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite."

L'enseignement collégial est public et gratuit, sauf pour certains frais d'administration. Donc, toute personne qui rencontre les normes dont nous avons fait état ci-haut, y a droit; ce qui confirme son caractère de service ordinairement offert au public.

L'enseignement collégial étant un service ordinairement offert au public, l'exclusion des non-amérindiens en raison de leur origine ethnique pourrait être déclarée contraire aux articles 10 et 12 de la Charte et donc, discriminatoire, puisqu'elle compromettrait leur droit à recevoir d'un collège un service ordinairement offert au public, soit le programme de cours en question.

Par ailleurs, l'article 20 prévoit certaines exceptions à la règle générale interdisant la discrimination. Ainsi une distinction, exclusion ou préférence justifiée par le caractère éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire. Cet article étant une exception à la règle générale, il doit s'interpréter de façon restrictive. Ainsi, le caractère éducatif d'une institution sans but

lucratif, tel le cégep de Sept-Iles, doit justifier la distinction ou l'exclusion; ceci ne permet donc pas à une institution d'enseignement d'exercer toute forme de discrimination.

La Cour supérieure a reconnu le caractère d'exception de l'article 20 dans l'affaire L'Association A.D.G.Q. c. C.E.C.M. (1) La Commission scolaire défendresse tentait de justifier son refus de louer une de ses salles à cause de l'orientation sexuelle des membres de l'association en raison du caractère religieux et éducatif de la Commission scolaire. Elle n'eut pas gain de cause; le juge Beauregard s'est prononcé sur le genre de justification qu'une institution pourrait présenter:

> "Si encore l'on interprète restrictivement l'article 20 de la Charte il faut en conclure également que la justification de l'exclusion doit être objective, c'est-à-dire fondée non pas sur une discrétion plus ou moins capricieuse de l'institution mais sur des faits qui font de l'exclusion une conséquence logique et et rationnelle du caractère religieux ou éducatif de l'institution.
>
> (...)
>
> Mais en l'absence totale de connexité rationnelle entre le caractère religieux ou éducatif d'une institution et une pratique discriminatoire il incombe aux tribunaux d'intervenir pour sanctionner la pratique discriminatoire. (2)".

En stipulant de façon restrictive les mots "justifiée par le caractère éducatif d'une institution à but non lucratif", on ne saurait considérer l'exclusion des non-amérindiens de ce programme comme étant, pour paraphraser le juge Beauregard, "une conséquence logique et rationnelle du caractère éducatif de l'institution". Or, ce caractère éducatif ne peut logiquement avoir pour conséquence l'admissibilité exclusive d'étudiants amérindiens pour un programme particulier.

---

(1) (1980) C.S. 93; cette cause est inscrite en appel.

(2) Id. 94.

Comme l'article 20 ne semble pas s'appliquer dans le présent cas, le critère d'admissibilité réservant ce programme aux amérindiens pourrait être considéré discriminatoire par un tribunal.

Récemment, la Cour supérieure a accordé une injonction interlocutoire à deux employés masculins du ministère de l'Environnement afin d'empêcher la mise en place d'un programme d'octroi de congés avec traitement pour études (1). Ce programme qui visait à rééquilibrer la répartition hommes/femmes à tous les niveaux et secteurs d'emplois du ministère s'adressait uniquement aux femmes. Le juge a conclu qu'il y avait une apparence de droit suffisante pour accorder l'injonction interlocutoire puisqu'en vertu des articles 10 et 16 de la Charte, le principe d'égalité est atteint.

Conclusion

À cause de l'article 30 du P.L. no 86 et des opinions émises en obiter dans l'affaire Athabasca, nous sommes d'avis que le programme du CEGEP de Sept-Iles en faveur des Autochtones ne devrait pas être déclaré illégal.

Cela ne veut toutefois pas dire que la Commission donne une approbation officielle à un tel programme, ce qu'elle ne peut d'ailleurs pas faire avant la mise en vigueur du P.L. no 86.

---

(1) Pelletier et Medieu c. Léger et al., C.S. Qué. 200-05-001809-826, le 4 mai 1982, juge J. Philipon.

De plus, nous avons indiqué dans notre opinion les arguments pouvant amener à conclure que ce programme est discriminatoire afin de renseigner les intéressés sur les risques possibles d'une action judiciaire de la part d'une personne blanche qui voudrait être admise à ce programme réservé aux autochtones.

D.C.

DANIEL CARPENTIER, agent de recherche
Service de la recherche

Madeleine Caron

MADELEINE CARON, directrice
Service de la recherche

DC/11